



Le Patronat Camerounais

Revivez l'Assemblée Générale Constitutive
du 14 décembre 2023

Actualité

- Note d'information sur les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2024
- Prélèvement de frais de visas sur les contrats des travailleurs étrangers : Le MINEFOP rencontre les Entreprises

Tableau de bord de l'économie du 3^{ème} trimestre 2023

- 3^{ème} trimestre 2023 : Le spectre d'un nouveau ralentissement du rythme de la croissance ?



Votre voyage Commence ici ...

Les Tarifs

Première Classe

- **Aller simple**

9.000 FCFA

- **Aller-retour**

15 000 FCFA

Classe Premium

- **Aller simple**

6 000 FCFA

- **Aller-retour**

11 000 FCFA

Départ

Douala

06h30

Yaoundé

17h00

Achetez vos tickets en ligne via :
www.mycamrail.cm

Service voyageurs :

CM004-Service.voyageurs@camrail.net

Contact :

(+237) 222 22 13 03 / (+237) 650 60 09 40



POUR UN MOUVEMENT PATRONAL ADAPTE AUX NOUVEAUX DEFIS DE L'ENTREPRISE ET DU DEVELOPPEMENT

Par **Célestin TAWAMBA & Protais AYANGMA**
Co-présidents du GECAM



Le moment exceptionnel qu'il nous a été donné de créer et de vivre le 14 décembre 2023 souligne notre détermination à bâtir une organisation susceptible de porter, de manière plus puissante, les aspirations légitimes du secteur privé.

La foi inébranlable dans la capacité des organisations patronales à pouvoir influencer positivement les politiques publiques, nous la tenons de cette génération courageuse d'hommes qui se sont succédés à la tête de notre groupement depuis 1957.

Le contexte économique difficile qui prévaut depuis 2020 vient renforcer la conviction de la nécessité de cette refondation du patronat, pour le rendre plus efficace dans la défense des intérêts du secteur privé et plus spécifiquement de ses adhérents.

En effet, la crise inflationniste sans précédent, dont les effets ont été accentués par l'onde de choc de la guerre russo-ukrainienne, mais également par la persistance d'un ensemble de pesanteurs endogènes, a laissé transparaître une fois de plus la fragilité de notre économie. Cela a même suscité des débats sur la question de notre émergence à un horizon maîtrisé.

Un certain nombre de constats appellent l'attention des acteurs du développement :

- La stagnation du taux de croissance autour de 4,5% depuis 10 ans malgré les ambitions formulées dans les différents cadres de politiques économiques (DSCE, PDI, SND 30) ;
- La persistance du déficit criard en infrastructures énergétiques, routières et de télécommunications, pour ne citer que celles-là ;
- Le difficile décollage de l'industrie face à une croissance exponentielle du tertiaire.

Dans ce contexte, où les entreprises doivent faire face à la baisse généralisée de la rentabilité de l'activité, on note avec regret la très faible propension des pouvoirs publics à mettre en place de véritables politiques de relance. Ainsi, les lois de finance qui se succèdent confirment le souci primordial de l'Etat de faire des recettes au détriment de la pérennisation des unités de production de la richesse. La loi de finances 2024 consacre à elle seule la mise en place de près de 120 nouvelles mesures (douanières, fiscales et parafiscales), qui vont sans aucun doute fragiliser davantage les entreprises.

Les entreprises ne peuvent pas, sans risquer de disparaître sous le poids des contraintes bureaucratiques, continuer d'être cette vache à lait des pouvoirs publics sans aucune contrepartie.

C'est pour conjurer tous les écueils et dessiner un avenir plus prospère, que nous sommes convaincus qu'il était plus que temps de repenser nos mouvements patronaux pour influencer efficacement, par **l'exercice de notre droit d'ingérence**, l'élaboration des politiques publiques. Il y va de l'amélioration à brève échéance de notre environnement des affaires.

La refondation de notre patronat repose également sur des enjeux endogènes :

- La synergie indispensable entre les Grandes, les Moyennes, les Petites et les Très Petites Entreprises, à même de fluidifier les échanges commerciaux entre ces dernières ;
- Le renforcement de la défense des intérêts des PME et des TPE dont les performances doivent être dopées pour accroître leurs capacités à exporter, et à affronter sereinement la concurrence qui s'annonce au sein de la zone de libre-échange...
- L'agribusiness avec ses exigences d'import-substitution et ses impératifs d'implémentation de local content, de circuit court, participant à l'établissement d'une souveraineté alimentaire ;
- La transition écologique avec les nouvelles contraintes liées aux financements des PME, le financement dit Vert et la culture d'une véritable politique RSE au sein des Entreprises ;
- L'indispensable promotion de l'économie sociale et solidaire pour reconnaître à juste titre la place de choix de ces artisans, éleveurs et autres agriculteurs constitués au sein des coopératives, dans notre écosystème.

Un Patronat unifié EST, donc Une opportunité unique pour :

- Se positionner en véritable force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- Retrouver cette unicité de ton indispensable pour faire entendre notre voix ;
- Imposer un changement profond de paradigme permettant d'afficher, au-delà de la simple résilience économique, une vraie progression.

Être du GECAM signifiera désormais être défendu par un Patronat plus représentatif de tous les secteurs d'activités de notre tissu économique, plus important en taille, en nombre et plus tourné vers la recherche des solutions conformes à la physionomie de notre économie dominée par la prépondérance des PME ;

Ce sera également bénéficier de services spécifiques et de proximité, liés à sa catégorie, son secteur d'activité et sa position géographique.

Pour les pouvoirs publics, l'institution de ce Patronat, plus puissant, car franchissant la barre de plus de 50% de contribution au PIB national et près de 80% de contribution aux recettes fiscales, réduira de manière drastique la divergence de ton et d'opinion du secteur privé, induisant un gain de temps dans l'exercice du dialogue public-privé.

Reste maintenant, pour les prochains dirigeants de cette Organisation rénovée, à prendre la pleine mesure des enjeux relevés tout au long de ce propos pour garantir un minimum de succès dans son déploiement. D'autant plus que tous les voyants sont au rouge pour 2024.

Les perspectives sont sombres, et pourtant, encore et toujours, il appartiendra aux prochains dirigeants de notre nouveau Mouvement, de faire taire définitivement les craintes sommes toutes légitimes, de certains Adhérents, en conservant l'ADN de nos deux défunt(e)s Organisations sans trahir l'esprit de cette réforme.

La contribution de tous et de chacun étant indispensable pour le succès futur, je vous invite donc à :

- ❖ Être plus unis et solidaires ;
- ❖ Faire en sorte qu'il soit dit demain, que nous avons intelligemment su braver nos angoisses et nos craintes ;
- ❖ Faire en sorte qu'il soit dit demain, que nous avons su réinventer notre Organisation afin de la rendre plus puissante et plus performante ;
- ❖ Faire en sorte qu'il soit dit demain, que nous avons légué à nos cadets une structure qui leur permettra de mieux défendre, à l'avenir, les intérêts de l'entreprise.

Tout commence ici

UG Institut Universitaire du Golfe de Guinée
ESG ISTA ISA

Centre de recherche scientifique appliquées
Centre de recherche universitaire
Institut Supérieur des Technologies Avancées
Campus Humérique
Cités Universitaires
École Supérieure de Gestion
ESG

INSTITUT UNIVERSITAIRE DU GOLFE DE GUINÉE

Nos FORMATIONS

- Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
- Higher National Diploma (HND)
- Licences Académiques
- Licences Professionnelles
- Licences Technologiques
- Professional Bachelor's Degree
- Bachelor's of Technology
- Professional Master's Degree
- Master of sciences
- Masters Professionnels
- Executive MBA/MBA

Nos FILIERES

- Commerce et Vente
- Gestion
- Carrières Juridiques
- Information - Communication
- Génie Electrique
- Génie Civil
- Génie Mécanique et Productique
- Génie Thermique
- Génie Informatique
- Réseaux et Télécommunications
- Etudes Médico-sanitaires
- Sciences et Techniques Biomédicales
- Sciences et Techniques Pharmaceutiques

ADMISSION SUR ETUDE DE DOSSIER

PARTENARIATS AVEC DES UNIVERSITES

Nationales : Dschang, Buea, Douala, Ngaoundéré & Bamenda
Internationales : Montpellier & Haute-Alsace.

Depuis 1993, IUG Recrute, Forme et Insère l'élite mondiale de demain...

www.univ-lug.com
lug douala
691 14 37 31
P.B: 12489 PK8 Douala
Tél:(237) 233 43 04 52

Que la magie de Noël
opère et se partage!



Boissons
du Cameroun

ASCSe | décembre 2023



**ALLEZ À LA RENCONTRE
DU PÈRE NOËL**

Plus qu'une brasserie..
Un **Ami** de chaque jour depuis 1948

FOR AN EMPLOYERS' MOVEMENT ADAPTED TO THE NEW CHALLENGES OF ENTERPRISES AND DEVELOPMENT

By Célestin TAWAMBA & Protais AYANGMA
Co-presidents du GECAM



The exceptional moment we were given to create and experience on 14th December 2023 underlines our determination to build an organisation that can more powerfully convey the legitimate aspirations of the private sector.

We owe our unshakeable faith in the ability of employers' organisations to have a positive influence on public policy, to the courageous generation of men who have led our group since 1957.

The difficult economic context that has prevailed since 2020 reinforces our conviction that we need to reorganise the employers' association to make it more effective in defending the interests of the private sector and, more specifically, of its members.

Indeed, the unprecedented inflationary crisis, whose effects were accentuated by the shockwave of the Russo-Ukrainian war, but also by the persistence of a series of endogenous burdens, has once again revealed the fragility of our economy. This has even given rise to debates on our emergence in a controlled timeframe.

A number of observations call for the attention of development actors:

- The stagnation of the growth rate at around 4.5% for the past 10 years, despite the ambitions set out in the various economic policy frameworks (SDGE, MPI, NDS 30);
- The persistence of a glaring deficit in energy, road and telecommunications infrastructure, to name but a few;
- The difficulty of getting industry off the ground in the face of exponential growth in the tertiary sector.

Against this backdrop, where companies are having to cope with a general decline in business profitability, we note with regret the very low propensity of public authorities to implement genuine recovery policies. As a result, successive Finance Acts confirm the State's overriding concern to raise revenue at the expense of

sustaining wealth-generating units. The 2024 Finance Act alone will see the introduction of almost 120 new measures (customs, fiscal and parafiscal) that will undoubtedly make companies even more vulnerable.

Without the risk of disappearing under the weight of bureaucratic constraints, companies cannot continue to be the cash cow of public authorities without any compensation.

In order to avoid all the pitfalls and shape a more prosperous future, we are convinced that it was high time to rethink our employers' movements so that, by **exercising our right to interfere**, we can effectively influence the development of public policy. The short-term improvement of our business environment depends on it.

The rebuilding of our employers' association is also based on endogenous issues:

- The essential synergy between large, medium-sized, small and very small companies which will make trade between them more fluid;
- Strengthening the defence of the interests of SMEs and very small businesses, whose performance needs to be boosted to increase their capacity to export and to face up to the competition that lies ahead within the free trade area with confidence...
- Agribusiness, with its import-substitution requirements and its need to implement local content and short distribution channels, helping to establish food sovereignty;
- The ecological transition, with the new constraints linked to SME financing, so-called green financing and the culture of a genuine CSR policy within companies;
- The essential promotion of the social and solidarity-based economy, to rightly recognise the key role played by craftsmen, breeders and other farmers in our ecosystem.

A unified Employers Organisation IS therefore a unique opportunity to :

- Position ourselves as a real source of proposals to public authorities;
- Rediscover the unity of tone that is essential if we are to make our voice heard;
- Impose a profound paradigm shift that goes beyond mere economic resilience to real progress.

From now on, being part of GECAM will mean being defended by an Employers' Association that is more representative of all the sectors of activity in our economic fabric, larger in size and number, and more focused on finding solutions in line with the face of our economy, which is dominated by SMEs;

It will also mean benefiting from specific and local services, linked to its category, its sector of activity and its geographical position.

For the public authorities, the creation of this Employers Organisation, which is more powerful because it contributes more than 50% of national GDP and nearly 80% of tax revenue, will drastically reduce the divergence of tone and opinion in the private sector, saving time in public-private dialogue.

All that remains now is for the next leaders of this re-vamped organisation to take the full measure of the issues raised throughout this article, in order to guarantee a minimum of success in its deployment. All the more so as all the indicators are red for 2024.

The outlook is gloomy, and yet, again and again, it will be up to the next leaders of our new Movement to definitively allay the fears and anxieties, legitimate though they are, of certain Members, by preserving the DNA of our two defunct Organisations without betraying the spirit of this reform.

The contribution of each and every one of us is essential to our future success, so I invite us to :

- Be more united and show solidarity;
- Let it be said tomorrow that we have intelligently defied our fears and anxieties;
- Let it be said tomorrow that we were able to re-invent our Organisation to make it more powerful and more effective;
- Let it be said tomorrow that we have left our younger ones a structure that will enable them to better defend the interests of the company in the future.



Ouvrez un compte dès maintenant chez banque atlantique Cameroun et profitez de notre large gamme de produits et services spécialement conçus pour notre clientèle diversifiée.

- +Découverts
- +Crédits spots
- +Crédits scolaires
- +Épargne à taux d'intérêt concurrentiel **(4.5%)**
- +Escomptes sur factures
- +Commerce extérieur
- +Transferts rapides à l'international
- +Banque électronique.

Banque atlantique Cameroun, La passion du service à la clientèle.

banque atlantique Cameroun
atlantic group

SOMMAIRE



Editorial

- Pour un mouvement patronal adapté aux nouveaux défis de l'entreprise et du développement

Dossier

- Assemblée Générale Constitutive: Statuts et dénomination du GECAM adoptés
- Les organisations patronales camerounaises à l'ère des mutations à l'échelle nationale, régionale et globale



Actualité

- Note d'information sur les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2024
- Prélèvement de frais de visas sur les contrats des travailleurs étrangers : Le MINEFOP rencontre les Entreprises

Tableau de bord de l'économie

- 3^{ème} trimestre 2023 : Le spectre d'un nouveau ralentissement du rythme de la croissance ?

LE BULLETIN

du Patronat

LES CINQ CHIFFRES CLES DE LA CONJONCTURE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023

43,4%

Ratio des chefs d'entreprises qui connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires, en hausse de 9 points.

-21,2

Solde d'opinion sur la dynamique du résultat net, en baisse de 20 points.

81,5%

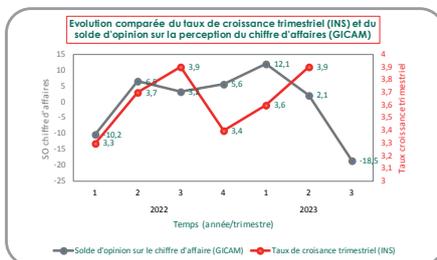
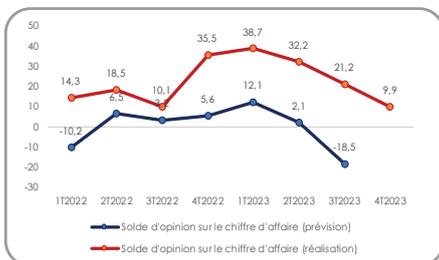
Part des entreprises qui citent l'accès à l'électricité comme faiblesse importante ou très importante, en hausse de 9 points.

66,7%

Part des industriels de l'agroalimentaire qui font face à une baisse du chiffre d'affaires, en hausse de 23,8 points.

55,2%

Incidence de la hausse du chiffre d'affaires dans les banques et assurances, en baisse de 12,8 points.



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Célestin Tawamba

RÉDACTEUR EN CHEF

Aline Valérie Mbono

COORDINATION ET SUIVI ÉDITION

Nadine Blanche Mbochi

RÉDACTION

Pr Georges Kobou

Serge Alain Lonang

Modeste François Essama

PUBLICITÉ

Boris Ngolle

CRÉDIT PHOTOS

GICAM

STATUTS ET DÉNOMINATION DU GECAM ADOPTÉS

Par **Serge Alain Lonang**,
Chef du département économie et d'intelligence économique, GECAM



Le jeudi 14 décembre 2023, une nouvelle page a été écrite dans l'histoire du mouvement patronal au Cameroun. Le prétexte a été la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de la nouvelle organisation patronale, née de la fusion de E.CAM et du GICAM, telle que voulue par la majorité des adhérents des deux associations aux termes des Assemblées Générales du 11 juillet 2023 pour le GICAM et du 12 juillet pour E.CAM.

Démarrés dès 10 h, les travaux coprésidés par Messieurs Protais AYANGMA de E.CAM et Célestin TAWAMBA du GICAM, se sont étalés sur pas moins de 3 h d'horloge. Plus de 400 chefs d'entreprises ont marqué de leur présence cet instant mémorable. Un parterre d'invités spéciaux a également participé aux travaux, aux rangs desquels figurent, notamment, les membres du Gouvernement, Messieurs Louis Paul MOTAZE du MINFI et Issa TCHIROMA du MINEFOP ; les représentants de quelques organisations patronales africaines Monsieur Laurence NASSIF, Président du GICA en République Centrafricaine, Mme Nancy CHENARD, Représentante du Président de UNICONGO, de la République du Congo-Brazzaville; Monsieur LASSINA TRAORE, représentant du Bureau International du Travail, Monsieur Claude ABATE du MECAM, Monsieur Charles NDONGO Directeur Général de la CRTV, ainsi que le monde de la recherche avec les Professeurs BIWOLE, Georges KOBOU et TSAFACK NANFOSSO.

L'honneur est revenu à Madame Aline Valérie MBONO, Directrice Exécutive du GICAM, de prononcer les mots de bienvenue et présenter les articulations des travaux structurés en 9 points, qui se résument en 4 temps forts :

- **La phase légale** avec la constitution du bureau et la constatation du nombre de membres ;
- **La phase inaugurale** avec le mot d'ouverture et l'adresse du Keynote speaker ;
- **La phase de présentation de la nouvelle entité** avec les exposés sur les statuts et le règlement Intérieur, l'identité nominative et visuelle, et les échanges avec les participants ;

- **La phase d'approbation** des textes constitutifs avec l'adoption des résolutions et l'allocation de clôture.

Phase légale

Pour la conduite des travaux l'AGC, le bureau ci-après a été constitué :

- Monsieur Protais AYANGMA, Président ;
- Madame Aline MBONO, Rapporteur ;
- Monsieur François FOTSO et Madame Rose Hélène MENGUE, Scrutateurs.

La constatation de la présence et de l'effectif des adhérents des deux Associations a été faite par le Notaire, Maître MOUKORY, qui a permis de clôturer cette première phase du programme.

Phase inaugurale

L'allocation d'ouverture a été prononcée par Monsieur Protais AYANGMA. Il a tenu à exprimer sa satisfaction pour son rôle d'acteur du processus de fusion dont l'aboutissement marque un moment historique pour le patronat, mais également l'économie camerounaise. L'unité du patronat se voit ainsi renforcée dans l'objectif constant de la défense des intérêts des Entreprises et du secteur privé. Remerciant les adhérents des deux Associations, qui écrivent ainsi l'histoire, une adresse particulière a été formulée à l'endroit de ceux qui se sont prononcés contre la fusion. Ils ont été rassurés de la prise en considération de leur message et des efforts qui ne seront pas ménagés afin de lever leurs appréhensions. À l'endroit des adhérents du GICAM, il a brièvement exposé l'apport de E.CAM à cette fusion.



En résumé, E.CAM, comme association d'entreprises est focalisé sur les problématiques des PME, voire des TPE et des PE. Ses 400 membres contribuent en moyenne à hauteur de 11% des recettes fiscales et 15% du PIB. E.CAM, c'est aussi un ensemble de déclinaisons opérationnelles, destinées à adresser des problématiques spécifiques, en l'occurrence E.CAM au féminin, E.CAM Diaspora et bien d'autres. ECAM c'est enfin des évènements institutionnalisés en faveur de l'Entreprise notamment PME Exchange. Il a clôturé ses propos en remerciant une fois de plus les participants et en souhaitant plein succès aux travaux.



L'adresse du Keynote speaker du jour, le Professeur agrégé des facultés d'économie, Pr George KOBOU, a clôturé ce second temps fort de la journée. Le professeur a tenu en haleine l'assistance à travers le développement du thème : « **les organisations patronales camerounaises à l'ère des mutations à l'échelle nationale, régionale et globale** ».

On en retient que le rôle joué par les organisations patronales camerounaises est bien manifeste. Il est par ailleurs très structurant pour l'ensemble de l'économie, en raison du poids que le secteur privé est dorénavant amené à jouer dans le processus du développement.

Phase de présentation de la nouvelle entité

Le Dr. Sadjo OUSMANOU, Expert en Droit des Affaires et Développement du Secteur Privé, introduit l'avant-dernier temps fort de la journée, consacré à la présentation de la nouvelle entité. Il lui revenait la tâche d'exposer sur les statuts et le règlement intérieur de la nouvelle entité. La présentation s'est articulée en deux points que sont l'esprit et la lettre des deux textes.

S'agissant de l'esprit, six considérations clés sont prises en compte :

- La préservation de l'ossature formelle et des missions propres à toute organisation d'em-

ployeurs, notamment les valeurs d'indépendance, de citoyenneté, d'inclusivité, de solidarité ; la défense des intérêts des membres et du secteur privé ; et enfin, le désir d'être un interlocuteur privilégié et responsable des pouvoirs publics et des partenaires au développement en tant que force de proposition audible ;

- Le souci d'arrimage de l'organisation aux nouvelles dynamiques de l'économie et de l'entrepreneuriat, notamment l'interdépendance des économies, la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat numérique et féminin, de valoriser le Made-in-Cameroun et de prendre en compte la problématique des TPE ;
- La restructuration et le redimensionnement du profil des adhérents et des affiliés à l'organisation, à travers notamment, pour les adhérents, plus d'équité et une meilleure articulation entre l'apport en cotisations et le droit de vote ;
- Une plus grande proximité avec les milieux économiques à travers un ancrage territorial structuré ;
- La consécration statutaire des grands événements économiques et professionnels (Foire, Expos, Congrès...) ;
- L'amélioration notable du système de gouvernance de l'organisation.

De la lettre on retient que :

- L'Entreprise, déclinée en entrepreneur, employeur, investisseur ou secteur privé est naturellement au cœur de la vision qui fait l'âme de la nouvelle organisation ;
- la prise en compte dans l'énoncé des missions de toutes les problématiques et postures de l'entrepreneuriat au Cameroun ;
- Les conditions d'acquisition ou de perte de la qualité de membre, certes classiques mais très formalisées ;
- Les conditions et les modalités d'exercice du pouvoir politique qui consacrent les classes de membres, taillées de 1 à 5 pour les Entreprises, et de 1 à 3 pour les Associations professionnelles, avec le nombre de voix dévolu à chaque classe respective ;
- L'organisation de la phase transitoire où les Statuts (art. 54 à 57) prévoient un véritable Plan de continuité du pouvoir et de l'activité et organisent les modalités d'élection du premier bureau de la nouvelle association ;

- L'institution des organes délibérants constitués de l'Assemblée générale des membres, du Conseil d'administration et du Comité de Surveillance et des Recours ;
- L'institution de la structure permanente constituée de la Direction exécutive, des Délégations territoriales et des organismes rattachés.

Il revint à Monsieur Gabriel KOUENI, Directeur Général de B&C de présenter l'identité visuelle et nominative de la nouvelle entité. On retient principalement que l'exercice a été conduit par une équipe constituée de deux cabinets d'expertise en communication, dont les travaux ont abouti à retenir le nom de baptême de la nouvelle organisation : le **Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM)**.

Ces présentations ont été suivies d'une phase d'échanges, sous la modération de Monsieur Célestin TAWAMBA. Les principales préoccupations exprimées par les participants et pour lesquelles les éclaircissements nécessaires ont été apportés, ont porté sur :

- La nécessité de traduction des différents textes et outils dans les deux langues officielles ;
- Le risque de marginalisation des petites entreprises du fait de la pondération des voix ;
- La prise en compte des questions sanitaires au rang des thématiques économiques aux vues des effets de la pandémie ;

Phase d'approbation et clôture

Elle a été ouverte par la formulation et l'adoption des résolutions. Deux seront adoptées, par acclamation.

- La première porte création du GECAM et approbation des textes constitutifs. On en retient donc que sur la période transitoire, estimée à trois mois, un Conseil d'Administration provisoire, constitué des administrateurs des deux organisations, assurera la conduite du processus, et sera coprésidé par les deux présidents des associations dissoutes. Ces derniers reçoivent mandat de signer tout document impératif dans le cadre de ces procédures.
- La seconde porte constitution du Comité de Surveillance et de Recours Ad-hoc. Il est présidé par le bâtonnier ETAH BESSONG avec comme membres, Mme Nelly BAKANG & M. Olivier NDONTOSOP (Anciens membres du GICAM) ainsi que Mme Vanessa HAPPI & M. Pierre ALAKA ALAKA (Anciens membres de ECAM).

Le mot de clôture sera prononcé par Monsieur Célestin TAWAMBA. Il s'est fait le devoir d'exprimer ses remerciements aux participants, avec une emphase aux invités spéciaux qui se sont rendus disponibles pour ce moment historique.

Un hommage particulier sera rendu à ces «devanciers à la tête du GICAM, dont les actions audacieuses fondent aujourd'hui cette foi inébranlable dans la capacité des organisations patronales à pouvoir influencer positivement les politiques publiques».

Tout comme le président AYANGMA, il a tenu à rassurer les partisans du « non à la fusion » de la prise en compte des craintes qu'ils ont exprimées et dont certaines ont déjà été prises en considération.

Revenant sur les enjeux de la fusion, le Président, Tawamba a distingué les enjeux exogènes économiques des enjeux endogènes aux entreprises.

Sur le plan économique, le contexte de morosité de l'économie camerounaise appelait impérativement à repenser les mouvements patronaux pour influencer efficacement, par « **l'exercice de notre droit d'ingérence** », l'élaboration des politiques publiques. Il s'agit notamment de :

- La stagnation du taux de croissance
- La persistance d'un déficit infrastructurel criard observé dans tous les secteurs ;
- La tertiarisation poussée de l'économie camerounaise ;
- La persistance à appliquer un système fiscal confiscatoire basé sur le chiffre d'affaires. Sur ce point, s'adressant au MINFI présent, le Président Célestin TAWAMBA a appelé à **l'adoption d'une loi de finance de relance économique** et à **une PAUSE FISCALE**, prélude à une nouvelle grande réforme basée sur une vision et une stratégie.



S'agissant des enjeux endogènes on retient notamment :

- La transition écologique avec les nouvelles contraintes liées aux financements des PME ;
- L'arrimage à la politique gouvernementale de décentralisation ;
- La synergie indispensable entre les Grandes, les Moyennes, les Petites et les Très Petites Entreprises, à même de fluidifier les échanges commerciaux entre ces dernières ;
- Le renforcement de la défense des intérêts des PME et des TPME dont les performances doivent être dopées pour accroître leurs capacités à exporter et à affronter sereinement la concurrence qui s'annonce au sein de la zone de libre-échange.

En sommes, **Être du GECAM signifiera désormais** pour les Entreprises, **être** défendue par un Patronat plus représentatif, plus important et plus tourné vers la recherche des solutions conformes à la physionomie de notre économie dominée par la prépondérance des PME. Ce sera également bénéficier de services spécifiques et de proximité, liés à sa catégorie, son secteur d'activité et sa position géographique.

Pour terminer ses propos il a appelé les Chefs d'Entreprises à plus d'unité, de solidarité, de bravoure, pour un patronat plus fort et plus audible.



Services disponibles au Cameroun

1

Inspection

Contrôler

la fiabilité de vos installations et la conformité (réglementaires ou non) de vos sites industriels, infrastructures, des bâtiments, des équipements, des procédés.

~ 300

Contrôles par an

2

Formation

Former

et développer les compétences techniques nécessaires à vos métiers
Formations métiers avec parcours qualifiants
Mix pédagogique et digital pour une approche immersive et personnalisée

350

sessions par an

3

Certification & Labellisation

Certifier

pour garantir la qualité, et rassurer vos clients, vos salariés et les clients de vos clients

Labelliser et créer des LABELS à la demande de nos clients

~50

audits par an

4

Conseil & Accompagnement technique

Accompagner

pour améliorer la santé/sécurité des hommes et des biens, préserver l'environnement.
Optimiser la performance des organisations et des collaborateurs ...

250

consultations par an

Nous contacter:

Douala : 593 Christian Tobie KOUOH Rue triestrie Bonanjo B.P 438 Tél: 00237 699 89 09 29
Yaoundé : Immeuble ALLIANZ 2eme étage face à la maison de la Radio Tél: 00237 698 48 18 53



**VOTRE ETABLISSEMENT
A QUELQUE CHOSE EN +**

ILS NOUS FONT CONFIANCE



CONTACTEZ - NOUS

TEL: 698 51 60 54 / 659 26 15 54

Agathe.ngo-bassama@canal-plus.com

CANAL+
BUSINESS

LES ORGANISATIONS PATRONALES CAMEROUNAISES A L'ERE DES MUTATIONS A L'ECHELLE NATIONALE, REGIONALE ET GLOBALE



Par Pr Georges KOBOU
Professeur Agregé des Facultés des Sciences Economiques

Introduction

On a enregistré de nombreux débats portant sur l'idée que le patronat, identifié à l'ensemble des dominants économiques, n'aurait pas besoin d'une organisation collective, car le pouvoir d'État est celui de la classe économiquement dominante. Cependant, il est établi que rien ne peut empêcher les patrons d'agir ensemble, en formant toutes sortes d'organisations pérennes, malgré la concurrence pouvant subsister entre eux, ainsi que leur individualisme présumé (Offerlé, 2012). Cette vision est d'ailleurs celle que nous partageons, et elle offre l'opportunité d'étudier particulièrement les organisations patronales au Cameroun, en les interpellant d'opérer une mue pour concilier les grands changements socioéconomiques observés de nos jours. Au préalable, il convient de préciser qu'on assimile les patrons à l'ensemble des acteurs, quels que soient leur statut et leur dénomination, qui dirigent une ou plusieurs entreprises. Dans un tel schéma, le patronat sera envisagé comme un groupe social ayant pour objet d'agir collectivement, dans le contexte d'une mondialisation de l'économie, caractérisée par l'ouverture du commerce international, l'accélération de l'évolution technologique, etc., tout cela contribuant à alimenter en permanence la concurrence entre les entreprises. On est donc en présence d'un processus de fond, qui exige des adaptations régulières aux entreprises ainsi qu'à leurs organisations (ACT/EMP, 1997).

Bien évidemment, notamment dans le contexte africain, cette adaptation ne peut se faire que de manière différenciée, selon le niveau et le rythme, en raison de la pluralité de situations dans lesquelles des pays se trouvent dans ce processus. Au-delà, il reste que ces pays ont en commun un secteur privé de faible taille, qui constitue un champ d'étude privilégié, étant donné que la promotion de ce secteur est de plus en plus considérée comme un instrument essentiel du progrès social (BAD, 2011 ; CEA, 2020 ; CNUCED, 2022). Sur ce point, la mise en valeur des différentes ressources (technique, humaine, financière, etc.) apparaît comme un des aspects à valoriser par les organisations patronales, dorénavant dans l'obligation de se mobiliser der-

rière une «vision» de l'avenir, pour soutenir les entreprises enclines à affronter la concurrence dictée par la mondialisation, mutation de grande ampleur à l'échelle globale. Il semble aller de soi que le décor qui transparaît s'impose aux organisations patronales camerounaises, compte tenu de la configuration des entreprises sous leur giron (ou qui pourraient être sous leur giron), laquelle met en relief, d'une part, des entreprises insérées dans l'environnement global, d'autre part, celles ayant une aire d'influence limitée au niveau national ou régional, et qui font face aux exigences de la régionalisation et de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

A l'heure de l'émergence des économies africaines en général, et de l'économie camerounaise plus spécifiquement¹, on observe que ce phénomène s'accompagne ci et là, de nombreuses mutations à l'échelon national, régional et global, avec des impacts manifestes sur les entreprises camerounaises, qu'il convient inexorablement de surmonter. Dans une telle situation, il revient vraisemblablement aux organisations patronales de les conjurer, d'où la nécessité de fédérer l'ensemble des énergies en vue d'envisager et de mener des actions efficaces. On retrouve ici le principal enjeu de la recherche d'un regroupement des organisations patronales, l'évènement historique qu'on vit avec la fusion création du GICAM-ECAM ne pouvant servir qu'au gré d'un éclairage pertinent, dont les contours sont mieux cernés en partant des motivations qui poussent ces organisations à se mettre ensemble. Bien sûr, les différents éléments convoqués servent de balise à la suite de notre propos qui, au-delà d'afficher un parti pris en faveur d'un regroupement des organisations patronales, s'articulera autour de deux points majeurs : en premier lieu, nous évoquerons les raisons conduisant les patrons à agir collectivement ; en second lieu, nous allons tirer des enseignements y inhérents, dans le contexte des mutations sus évoquées, qui conduisent de manière cohérente à un remodelage des organisations patronales camerounaises.

¹ La SND30 (Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030), qui ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie camerounaise en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales pour favoriser un développement durable, constitue le cadre approprié d'une perception de cette émergence.

1. Les motivations à l'action collective des organisations patronales

Les organisations patronales constituent un mode d'organisation identifié à une action de groupe, c'est-à-dire une action commune et concertée de ses membres, en vue d'atteindre des objectifs communs dans un environnement donné. Cette action de groupe repose sur des fondements théoriques de l'action collective, particulièrement ceux centrés, d'une part, sur l'instrumentalité, d'autre part, sur des référents identitaires.

1.1 La construction des organisations patronales fondée sur l'instrumentalité

Le concept de rationalité sert à désigner le comportement d'individus qui, par le truchement de la raison, poursuivent des objectifs en vue de leur réalisation dans de meilleures conditions. Dans cette perspective, l'instrumentalité renvoie à la rationalité en finalité, à savoir celle prenant en compte les objectifs et les moyens les mieux adaptés pour l'atteinte des buts poursuivis. Les travaux d'Olson (1982) incarnent cette vision, et montrent clairement que l'intérêt est le principal moteur de toute action humaine, ce qui suppose que l'acteur individuel n'intègre une action collective que s'il y trouve des intérêts immédiats. Au sein de petits groupes, l'idée d'agir collectivement semble plus facile que dans des groupes de grande taille, ces derniers étant caractérisés par de nombreux obstacles, surtout lorsqu'il faut dégager un intérêt commun, ou contrecarrer les visées opportunistes des resquilleurs potentiels, pour atteindre un niveau optimal d'efficacité dans les actions menées. Cependant, l'approche d'Olson (1982) mérite d'être relativisée, car la rationalité dans les organisations est limitée et non parfaite.

Sous le prisme des travaux de March et Simon (1958), la construction de l'action collective est abordée selon un nouvel axe, qui intègre l'influence des jeux relationnels, des rapports de pouvoir et des données stratégiques. Dans cette perspective, le pouvoir et le jeu demeurent les éléments moteurs du fonctionnement interne d'une organisation et, par extension, de la construction de l'action collective (Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1997). Autrement dit, la construction d'une communauté d'action au sein d'une organisation, résulte d'une mise à l'épreuve séquentielle d'un rapport de forces combinant dans des alliages différents, interdépendance et pouvoir, sous le contrôle d'une règle.

Ici, on retrouve une autre facette de l'instrumentalité, qui prend appui sur la théorie de la régulation issue des travaux de Reynaud (2004), où on s'intéresse aux

rouages de l'action collective, en mettant en avant ses fondements et le processus interne de sa formation. Dans ce cadre, l'action organisée proviendrait de la capacité des acteurs à s'investir dans la recherche, la création, la modification ou la destruction, selon le cas, de conventions ou règles de relations formelles et informelles (Dufour-Poirier, 2011). La rationalité doit donc se définir et se construire dans l'échange entre les acteurs soucieux d'établir des liens, faisant alors d'eux des agents investis d'une rationalité non plus limitée, mais cette fois-ci interactive. On est donc en présence d'acteurs interdépendants, chargés d'inventer avec soin des solutions mutuellement acceptables par le biais de règles nécessaires à l'invention, à la création d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, avec comme socle, le choix négocié de l'action collective. Au total, l'instrumentalité constitue une dimension d'analyse privilégiée dans l'émergence de l'action collective, et elle reste tributaire du type de rationalité dont un individu fait usage dans l'évaluation du bien-fondé de s'investir dans une action de groupe. Ainsi, qu'elle soit parfaite ou limitée voire interactive, la rationalité demeure une dimension d'analyse difficilement négligeable, quelles que soient les circonstances où elle est sollicitée (Dufour-Poirier, 2011). Cette conception stratégique de l'action collective n'est pas la seule, et elle se prolonge par une approche fondée sur l'identité.

1.2 La construction des organisations patronales régie par des référents identitaires

Les aspects qui vont être maintenant développés insistent sur l'idée que la construction de toute forme d'action collective se fait en référence aux identités larges (Touraine 1966) ou locales (Sainsaulieu et al., 1995). S'agissant des identités larges, dont la filiation est établie avec les travaux de Touraine (1966), elles renvoient à la société, cadre privilégié des choix catégoriels. La conjonction d'intérêts différents ou des jeux de pouvoir ne serait plus établie par l'instrumentalité, et il incomberait plutôt à l'identité de réifier les priorités d'action de tous les participants autour de la création de référents communs. La conscience ouvrière sert de support à cette identité et dans cette lignée, le rapport pluridimensionnel de l'individu (sujet de l'action) avec son travail (objet de l'action) admettrait l'appréhension du rationnel de l'action collective, susceptible de se produire dans la société (Touraine, 1966). Du point de vue de l'action syndicale, plus précisément des organisations patronales, cela conforte l'idée que la construction de l'action collective repose préalablement sur la conscience ouvrière, avec l'ensemble des actions et revendications qu'elle sous-tend (Touraine et al., 1984).

Les référents identitaires dans l'action syndicale sont davantage perceptibles dans les travaux de Hyman (1997), dont la synthèse identitaire en présence chez l'acteur constitue le principal point d'ancrage, étant donné que le choix chez les syndicats d'une certaine charge identitaire renseignerait sur les référents catégoriels possibles, mis en œuvre lors du déclenchement de leurs actions.

Cette production de référents identitaires est aussi observée à l'échelle locale, avec leur mise en exergue dans l'action collective. Cet aspect est au cœur des travaux de Sainsaulieu et al. (1995), puis de Segrestin (1980), qui considèrent la construction d'identités locales comme une condition nécessaire au déclenchement de l'action menée en commun, dans un esprit de solidarité. D'ailleurs, notamment avec Sainsaulieu et al., l'étude de l'action collective passe par l'analyse de l'appartenance au groupe, celle de l'identité générée dans le travail (conscience de soi) et par le travail (conscience du regard posé par l'autre)². Dans ce schéma, la décision d'un acteur individuel de s'investir dans le déclenchement d'une action collective dépend de la construction d'un référent identitaire commun au niveau de l'entreprise. Il s'agit alors d'un code identitaire et culturel, dont les acteurs n'ont de choix que de l'intérioriser pour éviter de se voir exclus de l'ensemble socioprofessionnel auquel ils appartiennent. Segrestin (1980) adopte une posture d'analyse similaire, en réaffirmant l'importance de l'identité dans la mise en place de l'action collective. Il identifie quatre types de communautés de l'action, soit quatre configurations identitaires efficaces et possibles en situation d'action collective : i) la communauté professionnelle, identité par excellence qu'on privilégie quand on décide de déclencher une action collective ; ii) la communauté-organisation, qui dérive du précédent modèle, avec l'organisation comme point d'ancrage ; iii) la communauté-groupe, qui est une forme d'identité n'existant pas en dehors de la vie du groupe et des revendications qui y sont développées ; iv) la communauté-société, une identité en référence à la société, à l'instar du principe de totalité chez Touraine (1966).

Au regard de cette typologie esquissée, il apparaît que les communautés, identifiées à des groupes concrets, constituent la référence identitaire par excellence, dont l'action collective aurait besoin pour s'affirmer et consolider sa légitimité. Cette action collective est alors mise en branle au sein d'un réseau tissé au niveau de l'entreprise, de l'organisation ou de la société, et ce par des acteurs individuels convaincus de l'idée suprême

qu'il est indispensable de fédérer leur destin pour parachever l'atteinte de leurs finalités. Les organisations patronales camerounaises s'inscrivent parfaitement dans le cadre qui vient d'être mis en perspective, et l'enjeu majeur de notre propos n'est pas d'insister sur la recherche des motivations spécifiques, propres à la construction de chacune d'elles. Au demeurant, le détour valait la peine, dans la mesure qu'il laisse apparaître que le référent identitaire, à l'instar de la communauté professionnelle, constitue un levier précieux sur lequel les patrons au Cameroun peuvent prendre appui pour fédérer leurs intérêts, puis conduire des actions à mener collectivement. C'est dans cet ordre d'idées qu'il convient d'appréhender comment inscrire leurs actions, dans le contexte de grandes mutations socioéconomiques.

2. Les organisations patronales camerounaises, un levier pour des actions à mener en vue de contenir les changements liés à la mondialisation

Face à l'instabilité des marchés internationaux, les agents économiques sont de plus en plus conscients de la nécessité de mieux prévoir les opportunités et les difficultés devant se présenter à l'avenir. Dans un tel environnement, les organisations patronales africaines, plus spécifiquement camerounaises, sont astreintes à mettre en place des systèmes d'anticipation leur permettant de gérer l'incertitude et la complexité, de recueillir et d'analyser les informations susceptibles d'avoir des effets majeurs plus tard sur leurs opportunités. L'approche se voudrait résolument participative, avec pour visée d'assurer que les résultats soient le reflet à la fois d'aspirations ou de préoccupations nationales, puis d'une vision patronale de l'avenir. Ces aspects supposent des mutations de grande ampleur, qui touchent aussi bien la structure des dites organisations que leurs missions.

1.1 Un nécessaire remodelage de la structure des organisations patronales camerounaises

Il semble important de comprendre la structure des organisations patronales, car elle conditionne l'efficacité dans l'élaboration de leur stratégie (Rieger, 2021). Dans les pays européens en général, on note une situation ambivalente du niveau confédéral du patronat : une décentralisation du dialogue social qui se conjugue avec une centralisation de la négociation, de la concertation avec les pouvoirs publics et de la gestion des institutions sociales³. Cependant, la trame

² Il semble établi que les conditions et les méthodes du travail influencent les règles de fonctionnement interne d'une organisation, en façonnant les relations et les échanges prenant place entre les acteurs, et en modulant leurs comportements, selon le rôle et la position qui leur sont attribués au préalable.

³ Voir à cet égard les réflexions contenues dans «Regards sur les organisations patronales françaises», www.clesdusocial.com, 2011.

de fond du mouvement observé de nos jours est celle d'un regroupement des actions patronales, la centralisation apparaissant comme une vieille pratique que certains pays furent les premiers à expérimenter il y a plus d'un siècle. En effet, c'est en 1870 que sera fondée l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, dont l'activité s'est poursuivie sans discontinuité. La Belgique suivra le mouvement avec la création en 1895, du Comité central industriel, mouvement qui s'affirme bien avant d'être remplacé en 1973 par la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). En France, le processus de centralisation patronal s'effectuera en plusieurs étapes : création en 1919 de la Confédération Générale de la Production Française, qui deviendra la Confédération Générale du Patronat Français en 1936, pour aboutir en 1998 au Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), en passant par le Conseil National du Patronat Français (CNPF). Il y a lieu de relever, notamment dans le contexte de la Communauté Economique Européenne, la formation en quelques années d'un réseau très dense d'associations professionnelles rassemblant certains pays membres, et qui conduit à la mise en place d'une organisation patronale majeure, à savoir l'Union des Industries de la Communauté européenne (UNICE).

Les raisons de cette tendance au regroupement patronal, relèvent de la nécessité d'une conjonction des efforts et d'une création d'un front uni, car il est impératif que le patronat puisse porter un message unifié⁴, aussi bien vis-à-vis des autorités gouvernementales que lors des négociations avec les organisations syndicales. Tout compte fait, la multiplicité des organisations patronales affaiblit le dialogue social, et les désaccords parfois observés entre elles, lors d'une négociation nationale interprofessionnelle, devraient les conduire davantage à des concertations en amont de l'ouverture des discussions, pour élaborer une démarche commune (Note, 2013). De plus, il est de plus en plus établi que les pouvoirs publics adoptent des dispositifs ou mesures d'intervention de portée globale, et dès lors qu'ils introduisent des éléments de centralisation dans la vie économique et sociale, la présence d'un porte-parole patronal devient une nécessité⁵ (Meynaud, 1967). Ces différents points suggèrent l'impératif, dans le contexte camerounais, à l'instar du mouvement de fond observé ailleurs, de militer en vue d'un regroupement des organisations patronales, et ce pour des motivations y relatives. Dans une telle perspective, il convient de recenser les modalités possibles d'une structure pertinente d'un patronat unifié, qu'on souhaiterait mettre en place au Cameroun.

Sur ce point, le premier aspect de la structure d'une organisation patronale unifiée concerne sa vocation, qui peut être soit générale, en ce sens qu'il s'occupe de toutes les activités économiques, soit séparée par grands secteurs (banque, commerce, industrie, etc.). Il va de soi que le poids social et l'influence politique sont suffisamment valorisés lorsque la vocation générale est dédiée à un organisme unique, à l'instar de ce qui se fait en France avec le MEDEF ; l'Italie expérimente plutôt la séparation par grands secteurs. Le deuxième aspect de la structure est lié à la compétence de l'organisation patronale centralisée, qui peut être globale ou séparée en deux organismes distincts, l'un pour les questions proprement économiques, l'autre pour les questions sociales, c'est-à-dire les rapports collectifs du travail (Meynaud, 1967). La séparation a par exemple cours en Allemagne, où le patronat sur le plan national est représenté par deux organisations représentatives : la BDA (Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände), confédération des associations patronales allemandes, à compétence sociale et la BDI (Bundesverband der Deutschen Industrie), confédération des industries allemandes, à compétence économique ; le MEDEF en France a plutôt une compétence globale. A ces aspects pris en compte dans la structure, il est possible d'y intégrer les positions des grandes et des petites entreprises, car il existe de multiples points de tension et de friction entre les entreprises de dimensions différentes, celles de dimension modeste reprochant souvent aux grandes de se désintéresser de leur sort.

Ces différents aspects peuvent être complétés par le rôle que doivent dorénavant jouer les organisations patronales de type centralisé, et qui tourne autour d'un double partage de fonctions : partage entre les entreprises et les organisations spécialisées, d'une part, partage entre ces dernières et l'organisation centrale, d'autre part. Au sujet des tâches à effectuer par l'organe central en général, on distingue plusieurs positions : certains estiment que l'organe central doit être au service des entreprises et doit donc se consacrer à remplir les tâches que celles-ci ne peuvent ou ne veulent pas accomplir (c'est la « délégation par aversion » ou encore l'octroi aux dirigeants centraux des actions d'urgence). D'autres en revanche voient dans l'organisation patronale faitière un centre de mise en commun des expériences des membres, et selon une opinion son rôle original serait de se charger des fonctions politiques (contacts avec les pouvoirs publics), les entreprises gardant une entière compétence pour les tâches économiques. Mais, selon une autre vision, c'est l'ensemble des fonctions, politiques comme économiques, qui devraient faire l'objet d'un

4 Bien qu'il existe une tension entre un nécessaire pluralisme, permettant de représenter le patronat dans toute sa diversité et une unité tout autant nécessaire, les deux points de vue ne sont pas indissociables ; un patronat davantage unifié pour le secteur concurrentiel doit être un objectif de moyen terme (Note, 2013).

5 Cela explique pourquoi, notamment dans la Communauté européenne, la Commission a poussé à la constitution d'organismes centraux.

partage. Au total, si la structure d'un organe central doit être repensée, il en va de même de ses missions, qui épousent les contours de la structure.

1.2 Une nécessaire reconfiguration des missions des organisations patronales camerounaises

L'environnement économique actuel des économies africaines est marqué par l'incertitude, du fait de l'accélération des innovations techniques liées à la mondialisation, de la permanence de la concurrence ainsi que le nouveau cadre de la recherche du développement dicté par la mise en place de la ZLECAF, qui a été précédée par la régionalisation de l'économie. Dans ce contexte, les organisations patronales, plus précisément celles de type centralisé, doivent mettre en place un système d'anticipation leur permettant de gérer l'incertitude et la complexité, de recueillir et d'analyser les informations susceptibles d'avoir des effets majeurs sur leurs opportunités à l'avenir et qui s'intègre dans un cadre de gestion à long terme. Il s'agit des points susceptibles d'être déclinés dans l'élaboration des stratégies, ainsi que le développement des alliances stratégiques. S'agissant du premier point, il est question d'accorder une plus grande place à la planification, qui constitue le meilleur instrument d'un ajustement stratégique des organisations patronales. Celles-ci doivent alors percevoir l'avenir comme une opportunité, en se représentant la forme qu'il peut prendre, les types de problèmes éventuels et ce que sera la vulnérabilité des entreprises au cas où elles ne réagissent pas. Elles doivent s'efforcer de réduire la part de l'imprévu pour être mieux armées à faire face à l'avenir, et cela est d'autant plus important pour l'entreprise que le développement de ces organisations, en tant que représentants effectifs d'une communauté active des affaires, est un processus complexe exigeant la mise en place de politiques cohérentes sur une longue période.

Dans cette optique, la planification ne peut plus être réduite à la confection périodique d'un «Plan» ; non seulement elle devient un processus continu de réflexion et de gestion stratégiques, mais aussi elle est marquée par l'ouverture d'esprit et une volonté de dépasser la routine, pour faire participer le maximum d'acteurs. D'après cette approche, la planification des organisations patronales, particulièrement l'organisation patronale faitière, doit répondre à un certain nombre d'exigences, en devenant :

- Sélective, c'est-à-dire réduite à ce qu'elle comporte d'essentiel ;
- Participative, car en tant qu'outil de dialogue, elle doit mobiliser dans sa préparation ceux que les stratégies vont concerner ainsi que ceux qui auront à les appliquer ;
- Réaliste pour sa mise en œuvre, qui exige un suivi technique permanent.

Quant au second point, à savoir le développement des alliances stratégiques, celles-ci doivent être envisagées soit avec l'Etat, soit avec les entreprises. Bien entendu, le rôle de l'Etat n'est pas de faire, mais d'aider à faire, et les économies fortes sont de manière cohérente celles où les pouvoirs publics, au lieu de se substituer aux entreprises, ont plutôt largement appuyé ces dernières. D'ailleurs, l'une des caractéristiques des économies d'Asie, qui ont réussi à maintenir des taux de croissance élevés tout en accélérant leur expansion économique, c'est cette relation toujours plus complémentaire entre le secteur public et le secteur privé, où l'Etat déclenche des impulsions indispensables à l'appui de celui-ci. Certes, cette coopération avec l'Etat est importante et elle doit également être centrée sur les entreprises, en constituant le noyau central d'une organisation patronale unifiée, qui regroupe des entreprises de secteurs différents et de différentes tailles. Généralement, les mesures prises au niveau national sont presque exclusivement axées sur les entreprises considérées individuellement, comme s'il s'agissait des entités isolées. Par ailleurs, plusieurs chefs d'entreprises sous-estiment les possibilités de coopération interentreprises, même si les économies d'échelle pourraient permettre d'améliorer la compétitivité de chacune d'elles. Dans ces conditions, les organisations patronales représentent un espace à même d'atténuer la méfiance réciproque des partenaires potentiels, en les incitant à travailler en réseaux (aux plans local, national, régional, international) pour découvrir, analyser et appliquer ensemble, des solutions sur mesure à des problèmes communs.

Pour l'organisation faitière, la coopération est la traduction palpable d'une volonté sans cesse d'intensifier les échanges d'idées, d'expériences et d'objectifs, puis d'articuler des actions concertées dans une optique compétitive. Elle doit revêtir une importance d'autant plus grande, que toutes les entreprises confrontées à une concurrence accrue, ont l'exigence de développer sans cesse une capacité d'anticipation à l'évolution des marchés nationaux et mondiaux, outre la nécessité de leur adaptabilité et de leur faculté d'innovation.

L'organisation patronale centrale pourrait organiser cette coopération sous plusieurs formes, dont au moins deux :

- En agissant comme un vecteur de rapprochement des entreprises, et dans ce cas, ses activités s'interprètent en termes d'une bourse d'échange d'opportunités de coopération. Dans un tel cadre, toute entreprise à la recherche d'un partenaire peut s'adresser à l'organisation centrale qui enregistre sa demande et la diffuse à tout correspondant dans l'espace où le partenaire est recherché ;
- En développant des activités du type «salon», «forum», «journée», etc., ce qui contribue à encourager les services à l'entreprise, ainsi que toutes formes de partenariat (salons de l'entreprise, forums d'investissement, journées de transfert de technologies, etc.).

Au-delà, on notera que la régionalisation est un phénomène auquel on est de nos jours, assez familier en Afrique ; le regain d'intérêt y associé depuis quelques années se traduisant par la multiplication des efforts des Etats à constituer des regroupements régionaux. La ZLECAF apparaît comme le point de mire de la régionalisation et tout ce processus doit interpeller aussi bien les organisations patronales régionales que l'organe patronal faîtière dans le contexte du Cameroun, ce d'autant plus qu'il met en avant deux aspects majeurs : i) un développement économique tiré par le secteur privé ; ii) la promotion des échanges commerciaux intra-zones. Par conséquent, les organisations patronales doivent réagir dans deux domaines : dans l'harmonisation des législations, puis dans la densification et dans l'intensification des relations entre elles, sous diverses formes. Au niveau continental, préexiste à l'avènement de la ZLECAF, la Business Africa, qui est l'organisation patronale africaine rassemblant la majorité des patronats africains. En zone CEMAC le secteur privé est organisé autour de l'Union des Patronats d'Afrique centrale (UNIPACE). On sait que ces différentes organisations ont pour missions de défendre et de promouvoir les intérêts du secteur privé régional, et le plaidoyer pour des politiques économiques et sociales qui renforcent la compétitivité des entreprises. En clair, il serait indispensable non seulement de fédérer les organisations patronales sur le territoire camerounais, mais aussi de nouer les alliances stratégiques entre l'organe faîtière constitué et les organisations patronales sous-régionales et régionales.

Conclusion.

Au terme de notre propos, il est assez clair que le rôle à jouer par les organisations patronales camerounaises, particulièrement une organisation faîtière bienveillante, est bien manifeste. Ce rôle revêt un caractère éminemment structurant pour l'ensemble de l'économie, en raison du poids que le secteur privé est dorénavant amené à jouer dans le processus du développement. Il nous revient qu'en 1973, Ernst Friedrich Schumacher écrivait un ouvrage intitulé *Small is Beautiful*, où il traduisait quelque peu l'idée de Leopold Kohr, théoricien de la notion d'«*échelle à taille humaine*», qui affirmait : « *partout où quelque chose ne va pas, quelque chose est trop gros* ». En écho aux points qui ont été développés jusqu'ici, il est tout à fait logique que nous ne partagions pas cette idée, nous inscrivant plutôt à celle selon laquelle *Big is Beautiful*. Par conséquent, nous avons l'intime conviction que les organisations patronales camerounaises doivent davantage fédérer en se mettant ensemble, pour grossir et constituer, dans les meilleurs délais, une entité unique. C'est cette configuration souhaitée qui nous semble à même d'assumer avec beaucoup de satisfaction les missions de conseil, de coopération, de suivi et de pilotage des entreprises, etc., dans un univers en mutation permanente.

Le clin d'œil est donc lancé à d'autres acteurs soit isolés, soit se trouvant dans d'autres organisations patronales, pour emprunter une marche à mon humble avis irréversible, vers un organe ayant la force requise pour s'attaquer à l'ensemble des problèmes se situant au-delà de la sphère nationale. Même si personne ne nous a mandaté pour le faire, nous saisissons la présente opportunité, au regard des enjeux qui préfigurent, pour leur exprimer notre profond souhait de les voir se joindre aux deux personnalités incarnant manifestement la nouvelle vision du patronat camerounais : MM. Célestin TAWAMBA et Protas AYANGMA AMANG. Oui, ces deux figures emblématiques du patronat camerounais ont su mettre en avant le «nous» au détriment du «moi», pour la recherche d'un point d'ancrage sûr au développement de notre pays, qui passe nécessairement par une organisation patronale forte, de surcroît unifié. Même si le processus n'est pas achevé, nous saluons le courage, l'engagement, la détermination, la vision qui les aiment, et autorisent d'afficher un grand espoir de voir notre pays, et par extension notre continent, s'engager sur la voie d'un vrai développement. Nous voudrions vivement saluer ces baobabs du monde des affaires pour leur initiative très louable, en souhaitant une longue vie à la nouvelle organisation patronale que nous célébrons ce jour.

Bibliographie

- ACT/EMP (1997) : L'ajustement stratégique des organisations d'employeurs : l'exemple de l'Afrique du Nord-Ouest, BIT, Dakar.
- BAD (2011) : Rapport sur le développement en Afrique 2011, Le développement du secteur privé comme moteur du développement économique de l'Afrique. Tunis : BAD.
- CEA (2020) : Rapport économique sur l'Afrique 2020, Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique. Addis-Abeba : CEA.
- CNUCED (2022) : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises, Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique, Nations Unies, Genève.
- Crozier M., Friedberg E. (1977) : L'acteur et le système, Editions du Seuil, Paris.
- Dufour-Poirier M. (2011) : Construction d'une coalition syndicale internationale : analyse d'une perspective Nord-Sud, Thèse de doctorat en sciences de gestion, HEC Montréal, 520 pages.
- Friedberg E. (1997) : Le Pouvoir et la règle, Editions du Seuil, Paris.
- Hyman R. (1997) : «La géométrie du syndicalisme : une analyse comparative des identités et des idéologies», **Relations industrielles**, 52 (1), pp. 7-38.
- March J. G., Simon H. A. (1958) : Organizations, New-York, Wiley.
- Meynaud J. (1967) : «L'organisation patronale en Europe», **L'Actualité économique**, 43 (1), pp. 5-18, <https://doi.org/10.7202/1003304ar>.
- Note (2013) : 10 propositions pour refonder le patronat, Institut Montaigne, www.institutmontaigne.org.
- Offerlé M. (2012) : «L'action collective patronale en France, 19^e-21^e siècles. Organisation, répertoires et engagements», Vingtième siècle. Revue d'histoire, n° 114, Vol. 2, pp. 82-97.
- Olson M. (1982) : The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups, Harvard University Press.
- Reynaud J.-D. (2004) : Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale. Paris, Armand Collin.
- Rieger A. (2021) : Organisations économiques et patronales en Suisse, Document de travail, UNIA, Berne, 43 pages.
- Sainsaulieu R., Francfort I., Osty F., Uhalde M. (1995) : Les mondes sociaux de l'entreprise, Paris, Desclée de Brouwer.
- Segrestin D. (1980) : «Les communautés pertinentes de l'action collective : canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France», **Revue française de sociologie**, n° 21, pp. 171-203.
- Touraine A. (1966) : La conscience ouvrière, Paris, Editions du Seuil
- Touraine A., Wiewiorka M., Dubet F. (1984) : Le mouvement ouvrier, Paris, Editions Fayard.



www.legecam.cm

@legecam   

NOTE D'INFORMATION DU GECAM SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Dans un contexte économique difficile suite aux 2 chocs successifs et violents, que furent la pandémie du COVID 19 puis la guerre Russo-Ukrainienne, où notre économie est marquée par une croissance faible, et la persistance d'une inflation élevée, avec des conséquences très néfastes pour les Entreprises, les travailleurs, ainsi que les ménages ;

le parlement a reçu pour examen et vote, une loi des finances 2024 dont la mise en œuvre de certaines dispositions entrainera une nouvelle augmentation très importante des charges des entreprises ;

Nous vous présentons ci-dessous de manière succincte quelques-unes de ces nouvelles dispositions.

Il s'agit notamment de :

I- FISCALITE DE PORTE

Pour les Entreprises

1. Exonération des droits de taxes de douanes sur les équipements et appareils médicaux, équipements et appareils destinés à la production de l'eau potable, énergie solaire et éolienne et de la pêche.
2. Application des droits d'accise à l'importation de certains biens aux taux suivants :
 - a) Huiles végétales raffinées 12,5% ;
 - b) Du cacao en fève y compris celui destiné à être utilisé comme matières premières (12,5%) ;
 - c) Des meubles en matière plastique, meubles en métal utilisés dans les bureaux, meubles en bois utilisés dans les cuisines 25%.
3. Taxation des importations du riz parfumé et riz précuit au taux normal du TEC 10%.
4. Relèvement des droits de sortie à l'exportation des bois en grume de 60% à 75% de la valeur FOB du volume de l'essence.

Pour les particuliers

Rappel de l'obligation faite aux personnes physiques détentrices des sommes d'un montant au moins égal à 5 millions de FCFA en devise, espèces et FCFA de les déclarer au service des douanes et de présenter les justificatifs de l'origine licite desdits fonds.

II- FISCALITE INTERNE

Pour les Entreprises

1. Assouplissement de la déductibilité fiscale des frais d'assistance technique et de siège pour les entreprises en déficit continu et les entreprises nouvelles.
2. Rejet de la déductibilité fiscale des bases de l'IS des charges suivantes :
 - a. Charges portant sur les montants égaux ou supérieurs à 100 000 FCFA par opération payés en espèces (contre 500 000 FCFA par le passé)
 - b. Rémunérations versées aux contribuables ne figurant pas sur le fichier des contribuables actifs de la DGI (avant seule l'absence de NIU était exigée).
3. Dépôt de la DSF au plus tard le **15 avril** par les contribuables des CIME, Centres spécialisés et **15 mai** pour ceux des Centre Divisionnaires.
4. Renforcement du dispositif relatif à la déclaration annuelle sur les prix de transfert qui concerne les entreprises relevant de la DGE.
5. L'introduction de l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays (sous certaines conditions) pour les entreprises établies au Cameroun, comportant la répartition des bénéfices pays par pays du groupe d'entreprises multinationales auquel elles appartiennent.
6. Obligation donnée aux institutions financières et organismes assimilés y compris les banques et établissements financiers, établissements d'assurances et de réassurances de :
 - a. Identifier la résidence fiscale de tous les titulaires de comptes financiers et celle des personnes physiques qui contrôlent ces comptes.

- b. Communiquer à l'administration fiscale sous forme de déclaration tous les renseignements sur ces comptes financiers à des fins fiscales (solde de compte, identité des titulaires, nature des revenus etc...).
7. Institution d'une obligation de retenue à la source de l'acompte IS, du précompte sur loyer de 15% et la retenue de 5,5% sur les honoraires par les Organismes à but non lucratif (OBNL).
 8. Suppression de la dispense de précompte sur les achats effectués par les industriels pour les besoins de leur exploitation.
 9. Génération de l'attestation de retenue à la source par le système informatique de la DGI et non plus par les entreprises collectrices elles-mêmes.
 10. Réduction de l'abattement applicable pour le calcul des droits d'accise de 25% à 10% pour les boissons gazeuses et suppression de l'abattement applicable pour les bières titrant d'un degré d'alcool inférieur à 5,5.
 11. Réduction du tarif de la TSP de 70 FCFA à 60 FCFA par m³ pour le gaz à usage industriel.
 12. Extension de l'application du droit de timbre spécifique de 25 000 FCFA aux demandes d'autorisation de toute nature.
 13. Réduction des droits de mutation de fonds de commerce de 15% à 10%.
 14. Ouverture de la possibilité de payer par fractionnement les droits d'enregistrement dus au titre des baux emphytéotiques.
 15. Extension de la procédure de déclaration pré-remplie au cas d'insuffisance manifeste de déclaration.
 16. Obligation de transmettre de manière spontanée au centre des Impôts des rapports des Commissaires aux comptes et des inventaires cotés et paraphés dans les 15 jours de leur mise à disposition.
 17. Mise en œuvre du suivi électronique des factures et de la production des entreprises par l'administration fiscale pour les entreprises de la DGE et celle des secteurs des TIC, assurance, boissons, produits oléagineux, bouquets numériques, commerce en ligne, électricité.
 18. Possibilité de bénéficier de la dispense de contrôle fiscal en cas de hausse des Impôts et taxes à versement spontané au moins égale à 25% (contre 15% par le passé) par rapport à l'exercice précédent.
 19. La réduction de la durée de validité des sursis de paiement (fin de validité dès l'expiration du délai imparti à une autorité pour se prononcer dans le cas du silence de celle-ci ou 8 jours après notification expresse de la décision de l'autorité saisie).
 20. Institution d'une redevance pour le financement de la transformation digitale de l'administration fiscale égale à 1000 FCFA et applicable notamment sur tous les documents générés en ligne : attestation d'immatriculation, attestation de conformité fiscale notamment.
 21. L'allocation pour l'exercice 2024 de la garantie de l'Etat au profit des entreprises au titre d'emprunts intérieurs pour un montant maximal de 200 milliards de FCFA.
 22. Généralisation des taxes parafiscales dans la quasi-totalité des secteurs :
 - La redevance de prélèvement des eaux ;
 - Le tarif des droits afférents aux opérations domaniales, cadastrales et foncières ;
 - Certains frais concernant le secteur des affaires sociales ;
 - Certains frais et redevances dans le secteur de l'agriculture ;
 - Certains frais et amendes dans le secteur du commerce ;
 - Certains frais et amendes dans le secteur de la communication ;
 - Certains frais dans le secteur de l'enseignement supérieur ;
 - Certains frais et amendes dans le secteur de l'environnement ;
 - Certaines taxes dans le domaine de la faune et de la forêt ;

- Certains frais dans le secteur de l'habitat et du développement urbain ;
- Certains frais dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation civique ;
- Certains frais et amendes dans le secteur de la santé ;
- Certains frais, redevances et amendes dans le secteur des transports routiers ;
- Certaines amendes dans les secteurs maritime et de l'aviation civile ;
- Certaines amendes dans le secteur ferroviaire.

Pour les personnes physiques dont les salariés

1. Augmentation des charges sur salaires entraînant une probable baisse du montant du salaire net des salariés des entreprises en raison de :
 - a) L'estimation des indemnités en argent représentative d'avantages en nature (indemnité de logement, eau, électricité, domesticité, véhicule) pour **leur montant réel** et non plus forfaitaire pour la détermination de la base d'imposition de l'IRPP sur les salaires ;

- b) Du plafonnement de l'abattement forfaitaire pour frais professionnel de 30% à la somme annuelle de 4,8 millions de FCFA, ce qui aura naturellement un impact sur le net obtenu à partir de tous les salaires bruts mensuels supérieurs à 1333 334 FCFA.

2. Imposition à l'IRPP dans la catégorie des Bénéfices non commerciaux au taux de 5% des revenus générés sur les plateformes numériques par les particuliers au titre de leurs opérations de ventes de biens et fournitures de service.
3. Application d'un prélèvement libératoire de 10% au lieu de 5% sur les plus-values immobilières lorsque la transaction est réalisée en espèces.
4. Obligation de retenue à la source de la TSR par les personnes physiques au titre des services payés à l'étranger.
5. Obligation de présenter une **Attestation de Conformité Fiscale** (anciennement dénommée « attestation de non-redevance ») notamment pour les demandeurs de visas auprès des missions diplomatiques et consulaires.

A la suite de la promulgation de la Loi de Finances des analyses et conséquences de la mise en œuvre des dispositions retenues seront faites comme d'usage.



LA CONTRACEPTION

VOTRE ALLIÉE POUR UNE VIE ÉPANOUIE

Planifiez vos grossesses pour une vie familiale équilibrée, en favorisant aussi votre santé.



Pilule quotidienne



Injection tous les 3 mois



Pilule du lendemain



DIU (stérilet)



Implant

« A chaque femme une contraception »



Pour plus d'informations sur l'utilisation méthodes contraceptives contacter directement le CALL CENTER LYDIA
 📞 +221 78 193 93 93 | +221 78 312 26 26

 LydiaConseilDKT
  LydiaConseil
 callcenterlydia  www.lydiaconseil.org


Lydia
 Le conseil au féminin

MAKING AN IMPACT

The social action of Premier Projects and the R.J.C, represents 130 projects



65

COMMUNITY DEVELOPMENT PROJECTS

23

YOUTH & EDUCATION PROJECTS

21

HEALTH PROJECTS

16

SPORTS PROJECTS

5

CULTURAL PROJECTS

+ 1 MMA Arena & Academy, in collaboration with Francis Ngannou, the MMA world champion

OUR CORE BUSINESS

LOTTERY

PREMIER Loto

SPORTS BETTING

PREMIER Bet

VIRTUALS

PREMIER Vegas

✓ 4,000 AGENTS ✓ 200 FRANCHISES ✓ 50 PLAY CENTRES ✓ 700 EMPLOYEES



ZONE

RÉSERVEZ VOTRE TICKET DE LOTO

PAYEZ EN CASH



**TOUS VOS JEUX LOTO
ALL YOUR LOTTO GAMES**

**PLUSIEURS FAÇON DE JOUER
MORE WAYS TO PLAY**

**N'IMPORTE QUAND, N'IMPORTE OÙ
ANYTIME, ANYWHERE**



PREMIERLOTOZONE.COM



alucam
compagnie camerounaise d'aluminium



OFFRE DIVERSIFIÉE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

100%
ALUMINIUM



Lingot 16



Lingot T



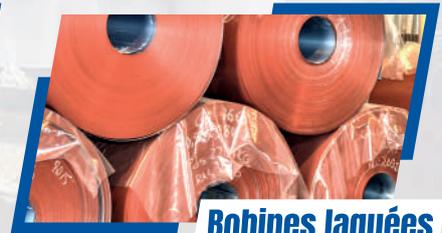
Plaques



Bobines nues



Disques



Bobines laquées



Direction/Head Office : Rue Alfred Saker • **B.P. :** 1090 Douala-Cameroun • **Téléphone :** +237 233 50 30 00
Usine/Plant. B.P. : 54 Edéa-Cameroun • **Téléphone :** +237 233 50 44 00 • **www.alucam.cm**
E-mail : communication.alucam@groupealucam.com • Ventes.alucam@groupealucam.com



PRÉLÈVEMENT DE FRAIS DE VISAS SUR LES CONTRATS DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : LE MINEFOP RENCONTRE LES ENTREPRISES

Par **Modeste François Essama**
Chargé d'études juridiques et fiscales, GECAM

Les locaux du GICAM à Douala ont servi de cadre, ce **lundi 20 novembre 2023**, à une importante concertation entre les Entreprises et le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). Le MINEFOP était accompagné pour la circonstance, des principaux cadres de son département ministériel et des autorités administratives au rang desquelles le Gouverneur de la Région du Littoral et le Préfet du Département du Wouri.

L'objectif de cette concertation était d'établir un dialogue franc entre les Entreprises et le MINEFOP au sujet des difficultés d'application des dispositions de l'article 22^e de la Loi de Finances 2023, relatives aux recettes issues de l'apposition du visa sur les contrats des travailleurs de nationalité étrangère. Ces dispositions instituent en effet des frais de visa de travail équivalents à 2 mois de salaire et traitement brut pour les travailleurs non africains, et 1 mois de salaire et traitement brut pour les travailleurs africains, avec abattement de 50%.

1. Allocution du Président du GICAM

Dans son allocution de circonstance, le Président du GICAM, Monsieur Célestin TAWAMBA, a d'abord remercié le MINEFOP d'avoir accepté spontanément cette rencontre avec les Entreprises. Il a ensuite salué le combat sans relâche du MINEFOP pour redonner à la formation professionnelle toute sa valeur, dans un contexte où elle est encore généralement perçue comme la bouée de secours des jeunes camerounais en échec scolaire.

Poursuivant son propos, le Président du GICAM a tenu à souligner que les Entreprises ne remettent pas en cause cette nouvelle taxation dans son principe, la promotion de la formation professionnelle de la main d'œuvre camerounaise étant en soi louable. Toutefois, il a relevé l'existence d'importantes difficultés d'application de cette disposition, qui sont de nature à dévoyer l'objet visé et avoir un effet répulsif sur les investisseurs. Il a enfin souligné, pour le déplorer, que ces difficultés d'application auraient pu être levées en amont, s'il y avait eu une concertation avec les Entreprises préalablement à l'adoption de cette disposition.

2. Présentation de la problématique par la Directrice Exécutive du GICAM

A la suite du Président du GICAM, Madame Aline Valérie MBONO, Directrice Exécutive, a présenté les difficultés pratiques rencontrées par les Entreprises dans l'application de cette disposition.

Elle a premièrement présenté un benchmarking avec d'autres pays d'Afrique et d'Europe pratiquant le même prélèvement (Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, France), qui révèle que le Cameroun applique des conditions plus rigoureuses, tant en ce qui concerne le montant des frais de visa, qu'au regard de la base de calcul de ces frais. Elle a ensuite déroulé les principales problématiques posées par cette taxe, qui ont été résumées dans les points ci-après :

- Interprétation subjective de l'assiette des frais de visa par les agents du MINEFOP, qui intègrent des éléments non prévus par la loi dans la base de calcul ;
- Frais de visa ne tenant pas compte des contrats de très court terme (moins de 6 mois). Les Entreprises déboursent par conséquent le même montant quelle que soit la durée du contrat, ce qui remet en cause le caractère équitable de ce prélèvement ;
- Modalités de paiement contraires aux dispositions légales et réglementaires régissant la collecte des ressources publiques, et notamment le principe d'unité de compte du Trésor. En pratique, les paiements sont effectués en espèce auprès des services du MINEFOP ou via la CAMPOST, ce qui est contraire aux textes en vigueur ;
- Délai de traitement des dossiers anormalement long (4 mois en moyenne), allant parfois jusqu'à la paralysie totale de l'Entreprise lorsque le travailleur étranger est un mandataire social, et ne peut plus valablement signer des documents ou engager l'Entreprise en l'absence du visa de son contrat de travail ;
- Aucun remboursement n'est envisagé ni aucune compensation possible dans le cas de l'annulation, par le travailleur, d'un contrat dont les frais de visa ont été réglés ;
- Distorsions de concurrence : Les Entreprises qui emploient régulièrement les travailleurs étrangers et s'acquittent des frais de visa subissent la concurrence des entreprises qui ne se conforment pas aux dispositions légales sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère ;

- Absence d'exemptions en faveur des Entreprises qui réalisent déjà des investissements importants dans la formation professionnelle de la main d'œuvre camerounaise.
- Après l'énoncé des principales problématiques rencontrées par les Entreprises dans leurs démarches de conformité à l'article 22e de la LF 2023, la Directrice Exécutive du GICAM a formulé les propositions à l'endroit du MINEFOP, articulées autour des points ci-après :
- Création d'un Groupe de Travail impliquant les services du MINEFOP, du MINFI, les Entreprises et le GICAM, à l'effet de discuter et formuler des modifications dans l'assiette, le calcul et les modalités de collecte des frais de visa.
- Modification de la Circulaire du MINEFOP du 06 janvier 2023 précisant les modalités d'application de l'article 22° de la Loi de Finances 2023 en la remplaçant, si possible, par un Arrêté qui définirait toute les implications de la mise en œuvre de ces dispositions.
- Actions de communication et de formation à mener à l'attention des Entreprises sur l'utilisation de la plateforme « Tresor Pay », développée par les services du MINFI pour assurer une collecte simplifiée et sécurisée des recettes non fiscales (incluant les recettes issues des visas des contrats des travailleurs étrangers).

3. Intervention du MINEFOP

Après avoir remercié le Président du GICAM de l'invitation à lui adressée, Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a, dans son allocution, apporté des projets de réponses aux problématiques soulevées par les Entreprises. Il a ainsi souligné que :

- Les bases de calcul des frais de visa tels que prévus par la LF 2023 et les textes d'application du Code du travail sont appliquées de manière stricte par les agents du MINEFOP, qui ne détermineraient donc pas le montant des frais de visa de manière subjective.
- Les travailleurs étrangers exerçant au Cameroun pour une durée inférieure à 6 mois sont considérés comme travailleurs en mission et n'ont pas besoin de contrat de travail visé.
- S'agissant des délais de traitement des dossiers de demande de visa, le MINEFOP a indiqué avoir prescrit à ses équipes un délai de 72 heures, et a invité les Entreprises à dénoncer auprès de lui tous les retards observés.
- Une fois le visa délivré, le MINEFOP n'est pas responsable des difficultés pouvant surve-

nir entre l'Entreprise et le travailleur étranger aboutissant à l'échec de la relation de travail initialement prévue, justifiant ainsi qu'il n'y ait pas de remboursement ou de compensation au profit des Entreprises dans ces cas.

- S'agissant du caractère élevé des frais de visa, il a tenu à rappeler que si les montants sont inférieurs à la plupart des pays, ces derniers appliquent ces dispositions depuis de nombreuses années au contrairement du Cameroun.

4. Echanges

L'intervention du MINEFOP a donné lieu à une phase de question-réponse, au cours de laquelle les Entreprises ont présenté les difficultés pratiques auxquelles elles font face dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions. Le MINEFOP a indiqué que ces préoccupations seront diligemment examinées dans le cadre du groupe de travail qui sera mis en place pour clarifier les modalités de mise en application des dispositions de l'article 22° de la LF 2023.

5. Résolutions

A l'issue des échanges, des résolutions ont été prises pour assurer un traitement diligent des problématiques relevées. Il s'agit :

- De la mise en place imminente d'une commission ou groupe de travail, qui réunira les services du MINEFOP, du MINFI, des autres administrations concernées et le GICAM, à l'effet de discuter des modalités de mise en œuvre sereine des dispositions de l'article 22° de la LF 2023.
- Du développement d'un fichier des travailleurs de nationalité étrangère de concert avec les services de la Police et du Ministère de Relations Extérieures, afin de traquer les travailleurs étrangers qui se dérobent aux dispositions légales encadrant l'entrée, le séjour et l'exercice d'une profession au Cameroun.
- Le développement d'un référentiel de grille de salaire de base des travailleurs étrangers au Cameroun, afin de mieux évaluer, budgétiser et sécuriser la collecte des frais de visa. A ce sujet, les services du MINEFOP ont indiqué avoir déjà l'autorisation de la hiérarchie pour le recrutement d'un consultant qui mènera ces travaux.

Les travaux ont été clôturés par les mots de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui a une fois de plus salué l'organisation de cette rencontre, qui s'inscrit dans la volonté du GICAM de participer aux côtés du MINEFOP à la montée en capacité de la ressource humaine camerounaise.

Elite Capital Group S.A. est un holding financière spécialisée dans la prise de participations dans d'autres sociétés.

Deux filiales principales agréées par la Commission de Surveillance du Marché Financier d'Afrique Centrale (COSUMAF).

ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A.

Société de Bourse

ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Société de Gestion de Portefeuille

Capital investissement, plus proche de vous et pour tous!



+237 222 207 611



www.elitecapitalgroup.com



info@elite-capitalgroup.com



Quartier Bastos, entrée Ambassade de Chine, 2ème étage Immeuble Icon Residences and Offices BP: 35 303 - Yaoundé-Cameroun

Elite Capital Group S.A. is a financial holding specialised in equity investment.

Two main subsidiaries licensed by the Regulator Commission de Surveillance du Marché Financier d'Afrique Centrale (COSUMAF):

ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A.

Investment & brokerage company

ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Asset Management Company

Capital investment, closer to you and for everyone!



+237 222 207 611



www.elitecapitalgroup.com



info@elite-capitalgroup.com



Bastos district, Chinese Embassy entrance, 2nd floor Icon Residences and Offices building P.O. Box: 35 303 - Yaounde-Cameroon

LE SPECTRE D'UN NOUVEAU RALENTISSEMENT DU RYTHME DE LA CROISSANCE ?

EN RÉSUMÉ

L'analyse de la perception de la dynamique de l'activité économique, par les chefs d'entreprises, pour le 3^{ème} trimestre de 2023, révèle, un accroissement important du ratio des entreprises, qui feraient face à une dégradation des performances. Ainsi, sur le chiffre d'affaires et le résultat net, c'est plus de 40% des entreprises qui signalent la baisse, contre une moyenne de 33% le trimestre précédent.

Le ralentissement du chiffre d'affaires découle notamment d'une baisse de la demande, consécutive à la hausse des prix de vente, qui pousse un certain nombre d'entreprises à réduire la production.

Le secteur financier reste celui qui présente les meilleures performances, mais, avec un net recul ce trimestre.

Les principales faiblesses citées par les entreprises sont en rapport avec le déficit de l'offre énergétique (81,5%), la concurrence déloyale (80,1%), la réglementation des changes (79,5%) et les difficultés d'approvisionnement (78,1%).

Les perspectives formulées par les chefs d'entreprises laissent craindre une poursuite de la dégradation des performances au 4^{ème} trimestre qui pourrait induire pour l'année 2023 un nouveau ralentissement de la croissance.

LES CINQ CHIFFRES CLES DE LA CONJONCTURE AU 3^{ème} TRIMESTRE 2023

43,4%

Ratio des chefs d'entreprises qui connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires, en hausse de 9 points.

-21,2

Solde d'opinion sur la dynamique du résultat net, en baisse de 20 points.

81,5%

Part des entreprises qui citent l'accès à l'électricité comme faiblesse importante ou très importante, en hausse de 9 points.

66,7%

Part des industriels de l'agroalimentaire qui font face à une baisse du chiffre d'affaires, en hausse de 23,8 points.

55,2%

Incidence de la hausse du chiffre d'affaires dans les banques et assurances, en baisse de 12,8 points.

SUMMARY

An analysis of business leaders' perceptions of the dynamics of economic activity for the 3rd quarter of 2023 reveals a significant increase in the ratio of companies facing a deterioration in performance. In terms of sales and net income, over 40% of companies are reporting a decline, compared with an average of 33% in the previous quarter.

The slowdown in sales is due in particular to a drop in demand following the rise in sales prices, which is prompting a number of companies to cut back on production.

The financial sector remains the best performer, but with a clear downturn this quarter.

The main weaknesses cited by companies relate to the shortage of energy supplies (81.5%), unfair competition (80.1%), foreign exchange regulations (79.5%) and supply difficulties (78.1%).

The outlook expressed by business leaders points to a further deterioration in performance in Q4, which could lead to a further slowdown in growth in 2023.

THE FIVE KEY FIGURES FOR THE ECONOMIC CONDITION IN THE 3rd QUARTER 2023

43,4%

Ratio of business managers experiencing a fall in sales, up 9 points.

-21,2

Balance of opinion on net profit growth, down 20 points.

81,5%

Percentage of companies citing access to electricity as an important or very important weakness, up 9 points.

66,7%

23.8 points increase in the proportion of agri-food manufacturers facing a fall in sales.

55,2%

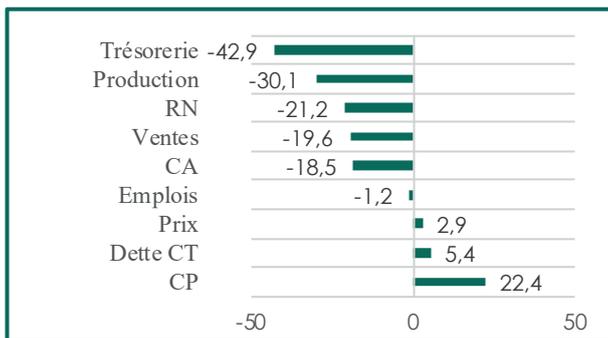
Impact of rising sales in banking and insurance, down 12.8 points.

1. Tonalité Globale des Entreprises au 3^{ème} trimestre 2023 : Le spectre d'un nouveau ralentissement du rythme de croissance ?

1.1. Dynamique globale

Les soldes d'opinions calculés pour le troisième trimestre de l'année 2023 traduisent globalement une dégradation des performances des entreprises. La situation de trésorerie, qui traduit la stabilité ou la capacité des entreprises à faire face à leurs engagements, est l'indicateur le plus affecté, avec un solde d'opinion de -42,9 points. Les soldes d'opinions sur la dynamique des prix de vente, des coûts de production et de l'endettement de court terme sont eux positifs, traduisant le fait qu'une majorité d'entreprises fait face à une hausse des coûts de production, ou a recours à de l'endettement de court terme pour faire face à ses engagements.

Figure 1: Soldes d'opinions sur la tendance des principaux indicateurs de performance

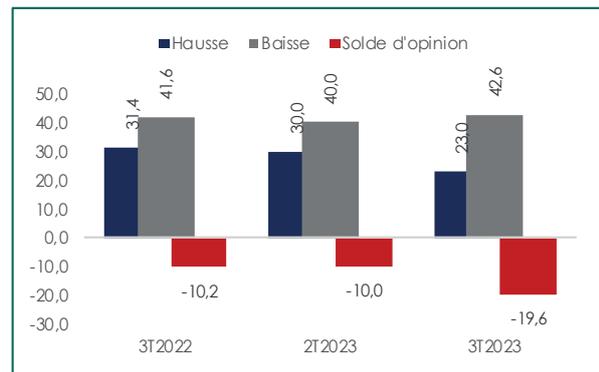


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Volumes des ventes : le recul de la consommation à craindre.

De -10 points au 2^{ème} trimestre, le solde d'opinion sur la dynamique des ventes se situe à -19,6 points au 3^{ème}, soit une perte de près de 10 points en un trimestre. Pour près de 43% des chefs d'entreprises qui connaissent ce recul des ventes, la raison se trouve dans la baisse de la demande consécutive à l'augmentation des prix. On a noté également un ralentissement de la production dans un ratio important d'entreprises, avec un solde d'opinion de -30,1 points.

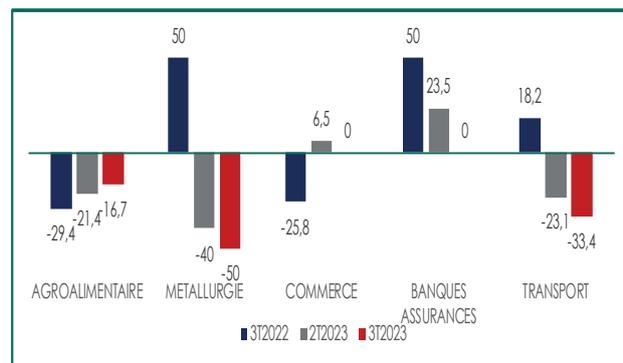
Figure 2: Perceptions de la tendance des ventes



Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

L'évolution la plus défavorable des soldes d'opinions est observée dans les secteurs du transport (Il s'agit ici principalement du transport de marchandises fortement en rapport avec les activités portuaires), et celui de la fabrication métallique. Les soldes au 3^{ème} trimestre sont plus faibles : aussi bien par rapport au 2^{ème} trimestre de cette année, que par rapport à la même période de l'année précédente.

Figure 3: Evolution du Solde d'opinion sur les ventes dans quelques secteurs

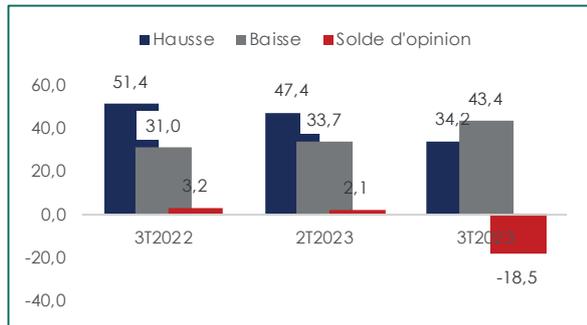


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Chiffre d'affaires : la baisse du chiffre d'affaires suit celle des ventes.

43,4% des chefs d'entreprises signalent une baisse de leur chiffre d'affaires au 3^{ème} trimestre. Ce ratio est en hausse de plus de 10 points ce trimestre. Le solde d'opinion est à nouveau négatif au 3^{ème} trimestre 2023, perdant plus de 20 points pour s'établir à -21,4 points.

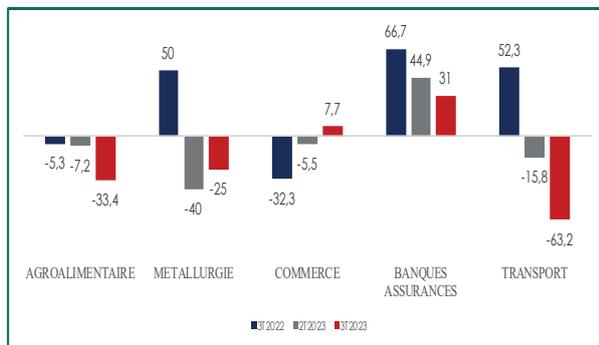
Figure 4: Evolution du solde d'opinion de la tendance du chiffre d'affaires



Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Dans le secteur financier, le pessimisme gagne du terrain, bien qu'il reste celui qui affiche un solde d'opinion positif. Ce solde est tout de même en baisse de 20 points en rythme trimestriel et de plus de 40 points en rythme annuel. En effet, près de la moitié des entreprises qui révèlent une hausse du chiffre d'affaires, exercent dans les secteurs de la banque ou des assurances, 14,3% dans le secteur agroalimentaire et 11% dans le commerce.

Figure 5 : Evolution du SO sur le chiffre d'affaires suivant les principaux secteurs d'activité



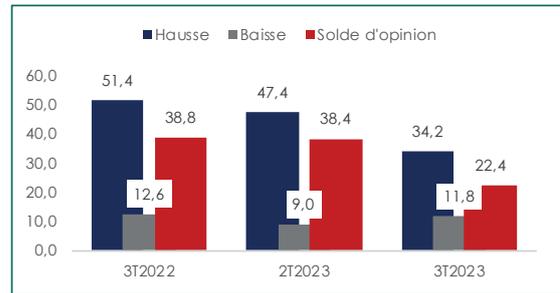
Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Les coûts de production et coûts d'approvisionnement : une accalmie

Au 3^{ème} trimestre, c'est environ 34% des industries qui voient une hausse de leurs coûts de production. C'est 14 points en moins par rapport au trimestre précédent et près de 20 en glissement annuel.

Cet apaisement de la dynamique haussière des coûts de production, est lié à la tendance similaire en ce qui concerne les coûts d'approvisionnement.

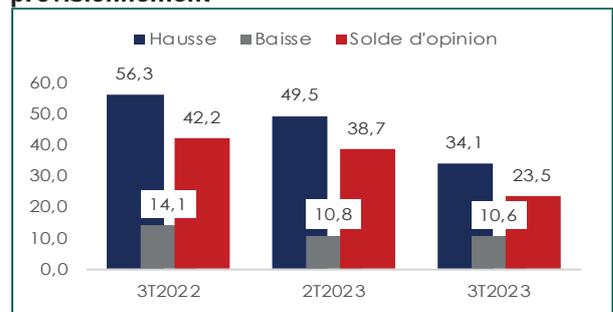
Figure 6: Perception de la tendance des coûts de production



Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Ici également les charges liées à l'approvisionnement ne sont en hausse que pour 34,4% d'entreprises ce trimestre, contre près de 49,5% le trimestre précédent et 56,3% un an plus tôt.

Figure 7: Perception de la tendance des coûts d'approvisionnement

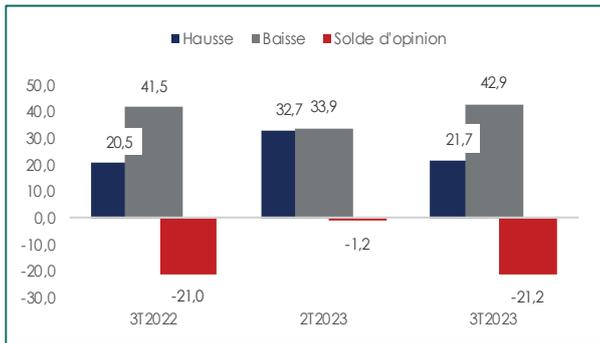


Source : enquêtes de conjoncture GECAM

Résultat Net, la tendance baissière touche 42,9% des entreprises.

Les avis en faveur de la décroissance du résultat net connaissent une augmentation au 3^{ème} trimestre. C'est l'avis partagé par 42,9% des chefs d'entreprises, en hausse de 10 points par rapport au trimestre précédent et pratiquement similaire à la dynamique du 3^{ème} trimestre 2022. Le solde d'opinion ici perd 22 points pour s'établir à un niveau légèrement supérieur à celui observé un an plus tôt.

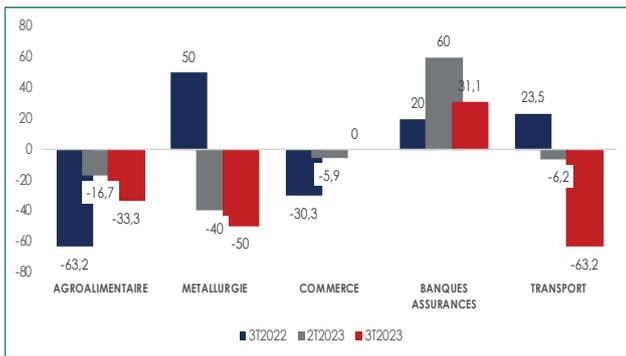
Figure 8: Perception de la tendance du résultat



Source : enquêtes de conjoncture GECAM

Ici également le secteur financier est le seul qui affiche un solde d'opinions positif mais nettement en recul par rapport au trimestre précédent. Parallèlement, le transport est le secteur qui de l'avis des chefs d'entreprises, connaît la plus forte baisse avec un solde d'opinions, qui se dégrade d'une soixantaine de points.

Figure 9: Evolution du SO sur la dynamique du Résultat Net suivant les principaux secteurs d'activités

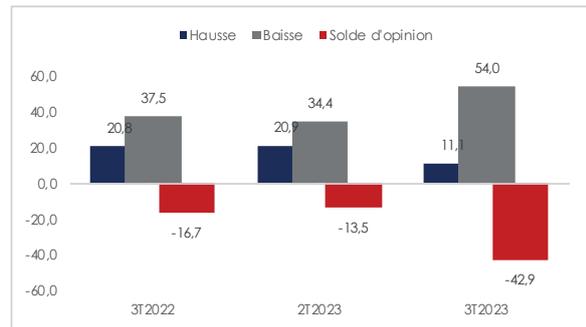


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Trésorerie : toujours en baisse

De 34,4% au 2^{ème} trimestre, ils sont 54% de chefs d'entreprises à connaître une dégradation de la trésorerie au 3^{ème} trimestre, suite logique de la tendance du chiffre d'affaires et du résultat relevé plus haut. Le solde d'opinion est encore plus faible que celui affiché un an plus tôt. Cette dynamique rappelle celle observée au 1^{er} trimestre 2020, au plus fort de la crise COVID où le solde d'opinion s'était dégradé d'une trentaine de points entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020.

Figure 10: Evolution du solde d'opinion sur la situation de trésorerie



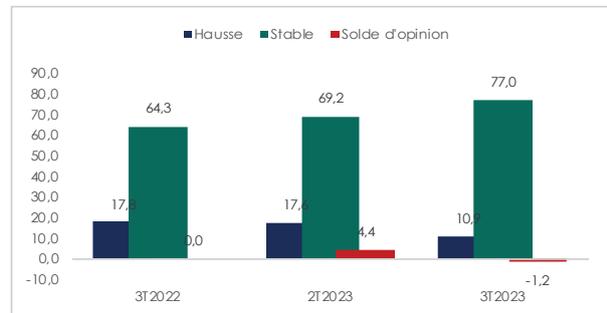
Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Effectifs employés, la stabilité des emplois reste une option crédible pour les chefs d'entreprises.

Ils sont en effet presque 80% qui ont opté pour une stabilité des effectifs.

Les entreprises relevant des secteurs de la finance, des agro-industries et du commerce, sont celles pour lesquelles le ratio des entreprises favorables à la hausse des effectifs est le plus important avec des soldes d'opinions respectifs de +15,4, +8,4 et +8 points.

Figure 11: Evolution du solde d'opinion sur les effectifs employés

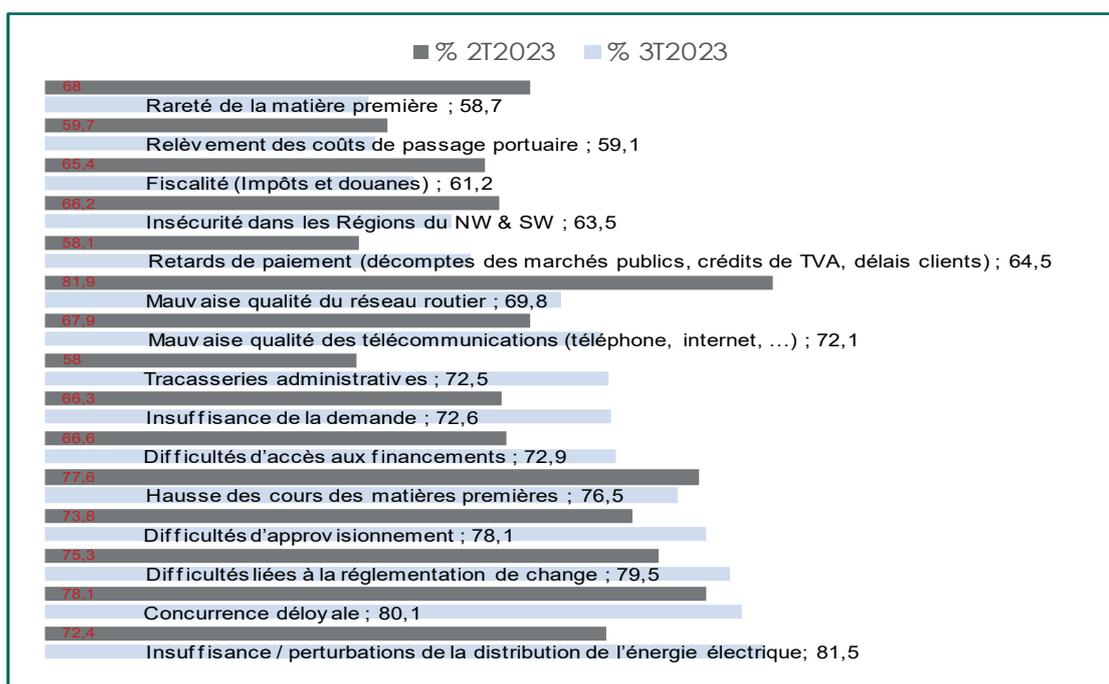


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

1.2. Faiblesses / menaces à l'activité : L'énergie en tête des faiblesses exprimées.

Plus de 80% des entreprises retiennent l'offre énergétique comme la principale faiblesse qui freine leur activité. D'autres préoccupations relatives à l'environnement des affaires sont citées par la suite. La concurrence déloyale est en seconde position des préoccupations, suivie des problématiques liées à l'accès aux devises et plus globalement à l'approvisionnement.

Figure 12 : Principales faiblesses de l'environnement des affaires au 3^{ème} trimestre comparativement au 2^{ème} trimestre (part des Entreprises pour lesquelles la faiblesse est importante ou très importante)

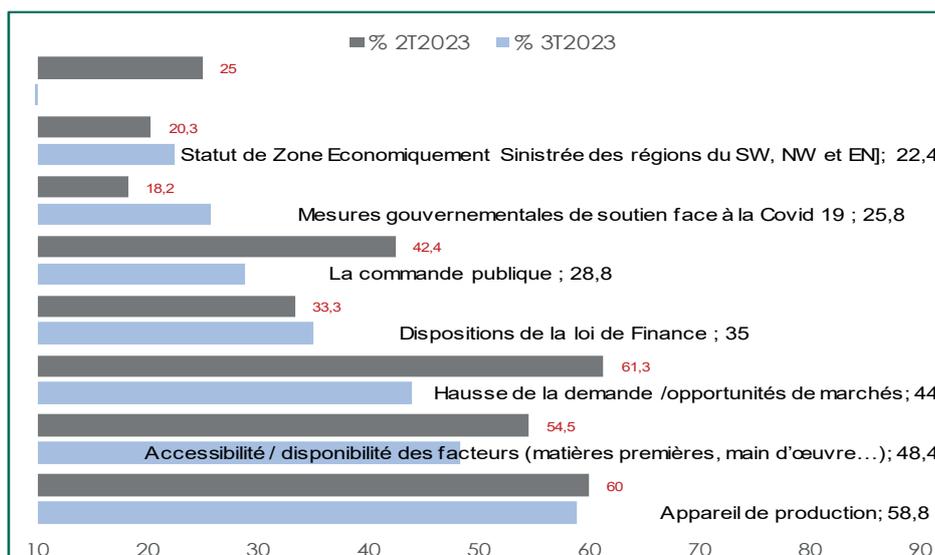


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Forces et opportunités au 3^{ème} trimestre

La qualité de l'outil de production est la principale force de l'activité, elle est citée par 58,8% des entreprises. L'accessibilité aux matières premières et la demande sont citées respectivement par 48,4% et 44% d'entreprises. Sur cette dernière variable, le ratio d'entreprises a baissé de 17 points par rapport au trimestre précédent. Ceci est cohérent avec l'hypothèse de recul de la demande pour expliquer le recul du chiffre d'affaires.

Figure 13 : Principales forces de l'environnement des affaires au 3^{ème} trimestre comparativement au 2^{ème} trimestre (part des Entreprises pour lesquelles la force est importante ou très importante)

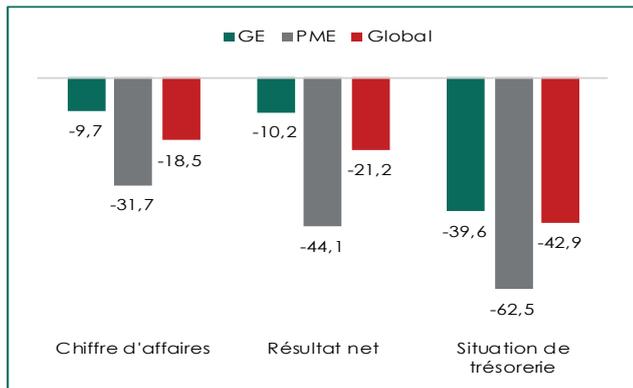


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

2. Performance suivant la taille : les plus petites restent les plus affectées

Concernant aussi bien le chiffre d'affaires, le résultat que la situation de trésorerie, il est observé que près de la moitié des PME, sinon plus dans certains cas, connaissent une baisse.

Figure 14: SO des principaux indicateurs de performance suivant la taille des entreprises

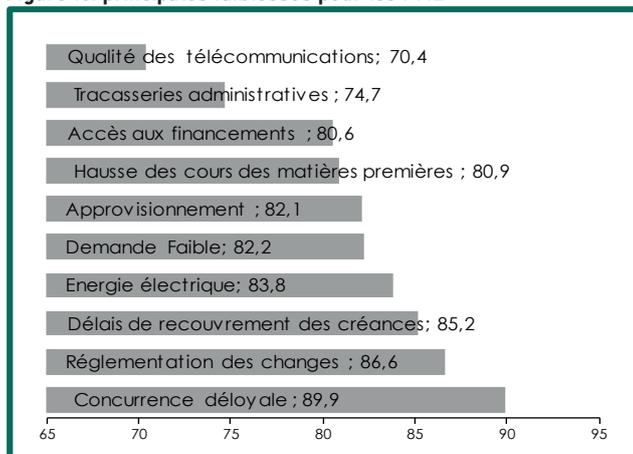


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Au niveau des PME, le solde d'opinion sur le chiffre d'affaires affiche sa plus faible valeur depuis plus de 5 ans. Seules 16% d'unités affichent une hausse de leur chiffre d'affaires, contre 47,6% qui connaissent une baisse. Le solde d'opinion sur le chiffre d'affaires s'établit donc à -31,7points au 3^{ème} trimestre 2023, contre -3,3 au 2^{ème} trimestre, et +1,2 au 3^{ème} trimestre de l'année précédente. Ce solde est négatif depuis le 4^{ème} trimestre 2022.

En termes de faiblesses, les PME sont plus affectées par la concurrence déloyale, la réglementation des changes et les délais de recouvrement des créances. La question énergétique arrive en 4^{ème} position.

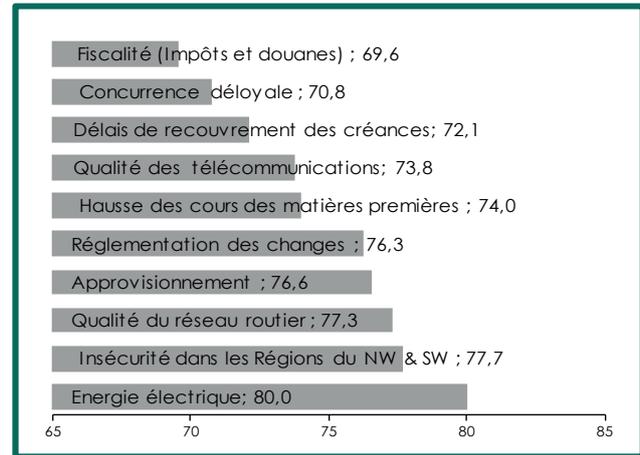
Figure 15: principales faiblesses pour les PME



Au niveau des GE le solde d'opinion sur le chiffre d'affaires est moins sévère s'établissant à -9,7points contre +11 au 2^{ème} trimestre et +5,9 au 3^{ème} trimestre 2022. Ce solde n'avait pas été négatif depuis le 2^{ème} trimestre 2022.

En termes de faiblesses, les GE sont celles qui sont les plus affectées par les questions de fourniture d'électricité.

Figure 16: Principales faiblesses pour les GE

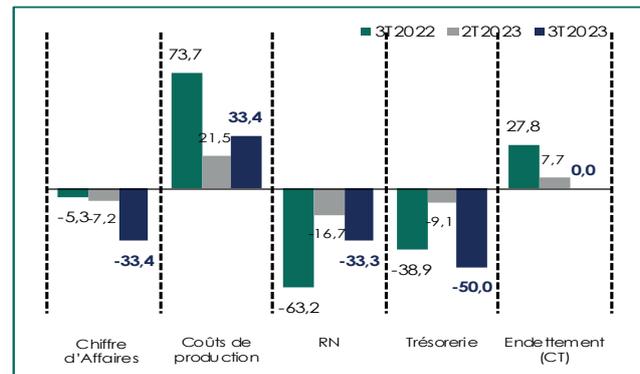


3. Dynamiques Sectorielles des indicateurs de performance des Entreprises

Industrie agroalimentaire, les indicateurs sur le résultat et le chiffre d'affaires se dégradent.

Les chefs d'entreprises du secteur de l'industrie agroalimentaire signalent en majorité une dégradation du chiffre d'affaires et du résultat. Sur le chiffre d'affaires, le solde d'opinion a baissé de près de 29 points par rapport au 3^{ème} trimestre 2022. La baisse de la demande à la suite de l'inflation pourrait expliquer un ralentissement de la production. Le solde d'opinion sur le résultat bien que négatif, s'est nettement amélioré par rapport à l'année précédente.

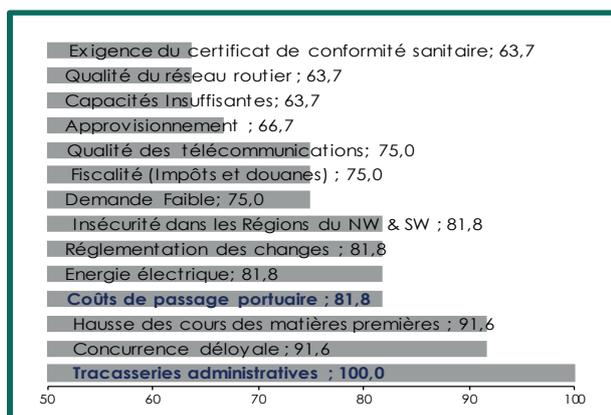
Figure 17: Solde d'opinion sur les indicateurs internes dans l'Agroalimentaire



Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

L'environnement des affaires et l'accès à l'énergie sont les principales difficultés. En majorité, les chefs d'industries se plaignent des tracasseries administratives et la montée des pratiques concurrentielles déloyales. 81,8% font face à des difficultés d'approvisionnement énergétique.

Figure 18: Principales faiblesses pour les Industries agroalimentaires

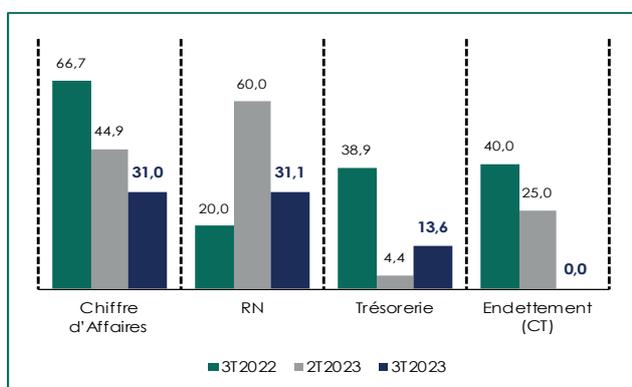


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Banques et Assurances

Le solde d'opinion sur le chiffre d'affaires est positif, mais en baisse de moitié par rapport à l'année précédente. Il se situe à 31 points contre 44,9 au trimestre passé et 66,7 au 3^{ème} trimestre 2022. Le résultat affiche également un solde d'opinion en baisse de moitié en rythme trimestriel mais en légère amélioration en rythme annuel. Le secteur tire toujours profit des difficultés de trésorerie dans les entreprises qui induisent un recours plus fréquent aux crédits de courts termes ainsi que de la reprise du commerce extérieur et des opérations de transfert.

Figure 19: SO sur les indicateurs internes dans les banques et assurances



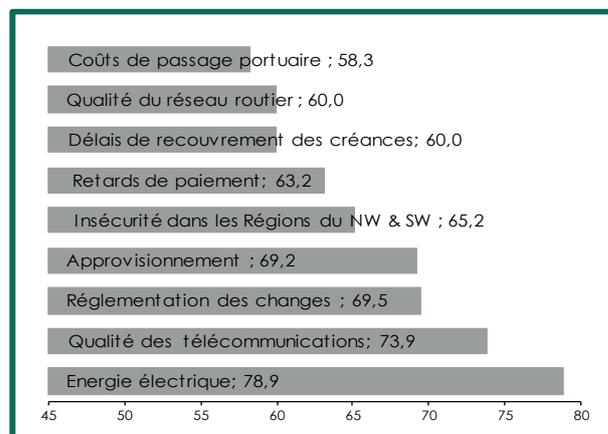
Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Relativement aux services d'assurances, la dynamique positive résulterait essentiellement du renouvellement des contrats.

Infrastructures et réglementation de change comme les principales faiblesses.

Ils sont près de 80% à relever l'accès à l'énergie comme une faiblesse majeure, et 73,9% en ce qui concerne la qualité du réseau des télécommunications. La réglementation des changes reste une préoccupation majeure, citée par 70% des chefs d'entreprises de ce secteur.

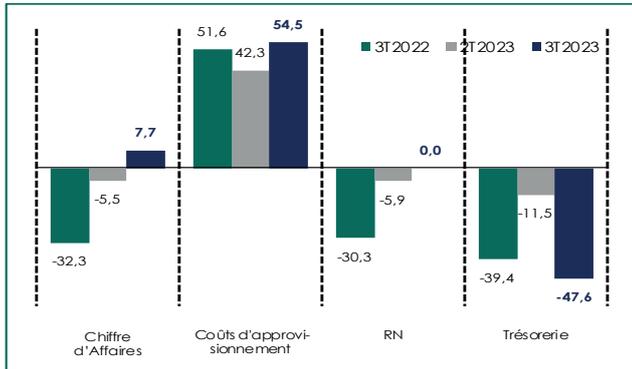
Figure 20: Principales faiblesses pour les Banques et Assurances



Commerce et distribution,

Le solde d'opinion est en nette amélioration en ce qui concerne le chiffre d'affaires et le résultat. Sur le chiffre d'affaires, le solde d'opinion gagne une quarantaine de points par rapport à 2022. Sur le résultat, le solde d'opinion est nul après avoir affiché une valeur négative à -30 points l'année précédente. Cette dynamique positive du secteur résulte notamment de l'accalmie sur les importations couplée à une dynamique haussière des prix de vente. La dégradation de la trésorerie peut être mise en relation avec la problématique des retards de paiements qui est par ailleurs la principale faiblesse dans ce secteur.

Figure 21: SO sur les indicateurs internes dans le commerce

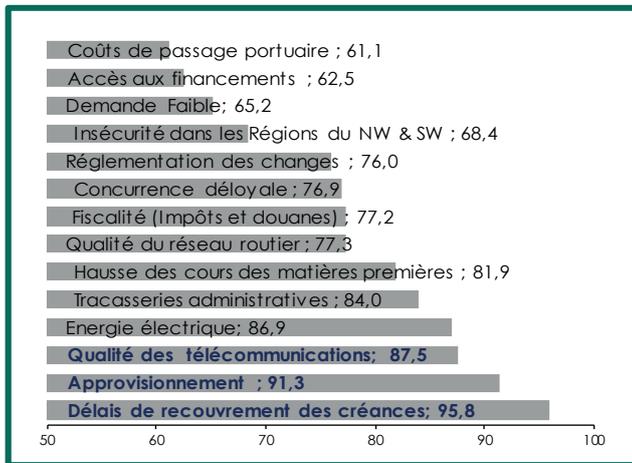


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Recouvrement et approvisionnement sont les principales faiblesses.

Plus de 95% des entreprises du secteur font face à des difficultés de recouvrement, 91% en ce qui concerne l'approvisionnement, plus de 85% concernant les infrastructures énergétiques et de télécommunication.

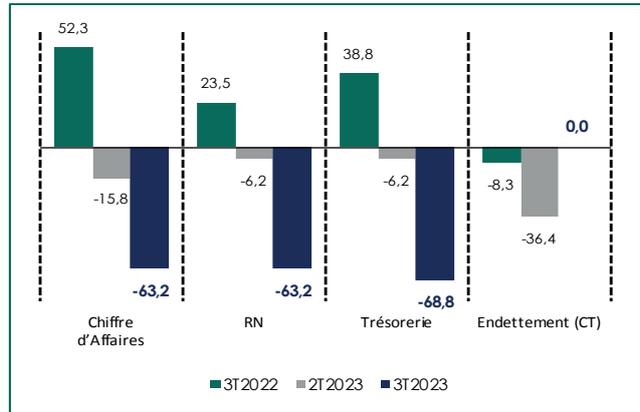
Figure 22: Principales faiblesses pour le commerce



Transport et auxiliaires de transport

Les entreprises du secteur sont celles qui affichent les indicateurs les plus préoccupants. Sur le chiffre d'affaires, les soldes d'opinions affichent -63,2 points, soit une baisse de 47,4 par rapport au 2^{ème} trimestre et de 115,5 par rapport au 3^{ème} trimestre de l'année précédente. La même tendance de dégradation est observable en ce qui concerne le résultat ou encore la situation de trésorerie. Le secteur souffre de la forte concurrence imposée par l'entrée des armateurs dans l'activité.

Figure 23: SO sur les indicateurs internes dans le Transport

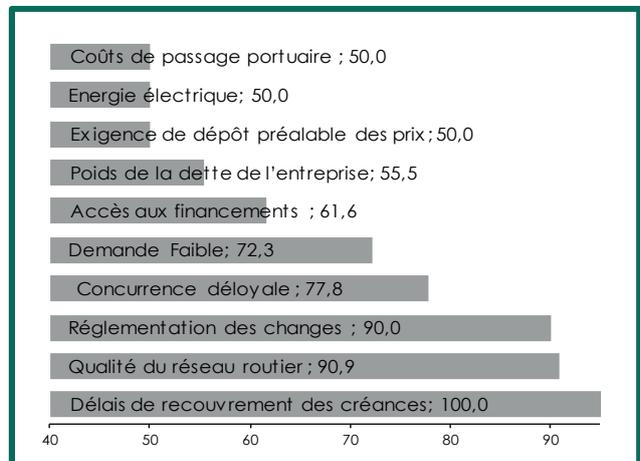


Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Les délais de recouvrement et la qualité du réseau routier sont les principales faiblesses.

Les acteurs du transport de marchandises souffrent des difficultés de trésorerie, conséquences des délais de recouvrement des créances qui s'allongent, de l'endettement qui devient une voie de recours de plus en plus importantes et d'une contraction de la demande.

Figure 24: Principales faiblesses pour le Transport

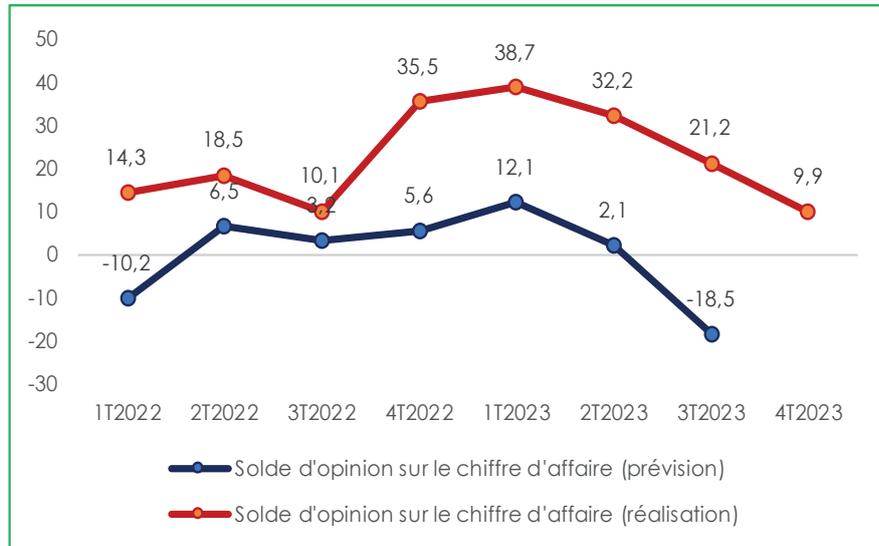


4. Perspectives et implications pour l'économie : un regain de pessimisme de la part des Entreprises

L'observation des données sur la prévision de la dynamique du chiffre d'affaires, révèle une tendance décroissante du solde d'opinion depuis le 2^{ème} trimestre 2023 qui se poursuit pour le quatrième trimestre. La figure 23 sur l'évolution comparée de la prévision et de la réalisation du solde d'opinion sur le chiffre d'affaires montre bien que malgré la persistance d'un décalage stable entre la prévision

et la réalisation, la tendance décroissante du solde est effective. Ainsi, pour le quatrième trimestre on devrait observer une nouvelle dégradation du solde d'opinion sur le chiffre d'affaires.

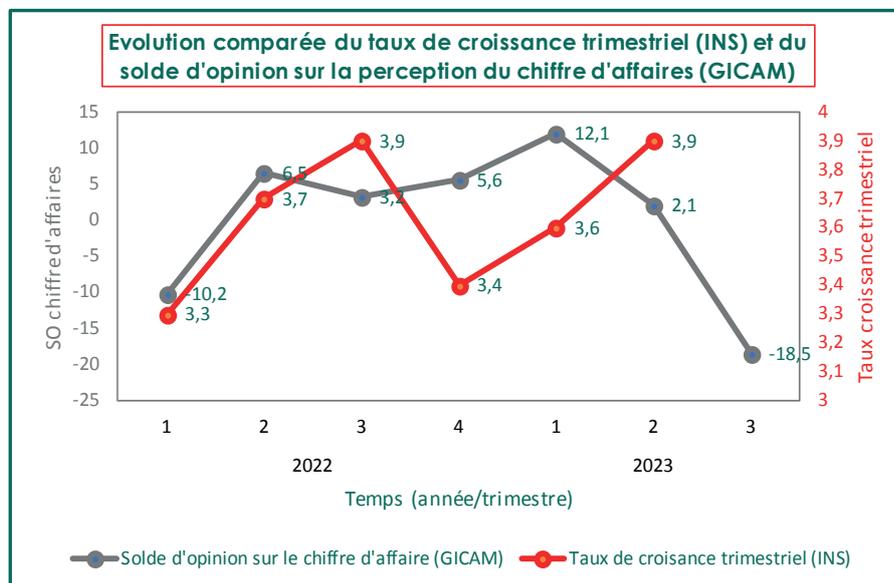
Figure 25: Evolution comparée de la prévision et de la réalisation du solde d'opinion sur le chiffre d'affaires



Source : Enquêtes de conjoncture GECAM

Sur l'ensemble de l'année 2023, la tendance décroissante du solde d'opinion sur le chiffre d'affaires, apparait opposée à celle de la dynamique de croissance trimestrielle, qui montre une évolution positive. Toutefois, sur la base de la perception des chefs d'entreprises, il est à craindre un ralentissement de la croissance pour 2023, qui pourrait s'accroître en 2024 du fait du prolongement des pesanteurs.

Figure 26 : Dynamique comparée du SO sur le chiffre d'affaires et la croissance trimestrielle du PIB



Source : Données Enquête conjoncture GECAM et compte trimestriel INS

ANNEXE : LES TABLEAUX DE L'ECONOMIE AU 3^{ème} TRIMESTRE 2023

Tableau 1: Perception des Tendances de l'activité au 3^{ème} trimestre 2023 (en %)

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion	
	(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
Chiffre d'Affaires	43,4	9,7	31,7	1,2	24,9	-10,9	-18,5	-20,6
Ventes (volumes)	42,6	2,6	34,4	4,4	23	-7	-19,6	-9,6
Prix de vente sur le marché	14,9	-3,9	67,3	2,3	17,8	1,6	2,9	5,5
Niveau de production /de fréquentation/etc.	43,8	10,1	42,5	-0,9	13,7	-9,2	-30,1	-19,3
Coûts de production	11,8	2,8	53,9	10,3	34,2	-13,2	22,4	-16
Coûts d'approvisionnement	10,6	-0,2	55,3	15,5	34,1	-15,4	23,5	-15,2
Stocks de matières premières	32,8	4	50	7,5	17,2	-11,6	-15,6	-15,6
Stocks de produits finis	32,8	0,8	46,9	9,6	20,3	-10,4	-12,5	-11,2
Résultat Net	42,9	9	35,4	2,1	21,7	-11	-21,2	-20
Situation de Trésorerie	54	19,6	34,9	-9,9	11,1	-9,8	-42,9	-29,4
Endettement (Court Terme)	17,4	0,7	59,8	1,5	22,8	-2,2	5,4	-2,9
Endettement (Moyen/long terme)	13,8	-9,6	71,3	12,7	15	-3	1,2	6,6
Effectifs	12,1	-1,1	77	7,8	10,9	-6,7	-1,2	-5,6

(*) Écart par rapport au trimestre précédent

Tableau 2: Evolution de la Perception des Tendances de l'activité (2^{ème} trimestre 2022 – 3^{ème} trimestre 2023)

	2T2022	3T2022	4T2022	1T2023	2T2023	3T2023
Chiffre d'Affaires	6,5	3,2	5,6	12,1	2,1	-18,5
Ventes (volumes)	-0,9	-10,2	13,9	5,9	-10	-19,6
Prix de vente sur le marché	0	0	0	0	-2,6	2,9
Niveau de production /de fréquentation/etc.	0	0	0	0	-10,8	-30,1
Coûts de production	45,8	38,8	37	34,1	38,4	22,4
Coûts d'approvisionnement	57,3	42,2	51,8	41,2	38,7	23,5
Stocks de matières premières	-7,7	2	21,8	-1,4	0	-15,6
Stocks de produits finis	5,2	2,3	-8,3	3,4	-1,3	-12,5
Résultat Net	-18,9	-21	-14,4	-9,8	-1,2	-21,2
Situation de Trésorerie	-26,7	-16,7	-15,2	-9,9	-13,5	-42,9
Endettement (Court Terme)	23,4	18	4,5	18,1	8,3	5,4
Endettement (Moyen/long terme)	-2	10,6	2,1	2	-5,4	1,2
Effectifs	1,9	0	8,1	9,5	4,4	-1,2

Tableau 3 : Soldes d'opinions sur la tendance des indicateurs de performance suivant les secteurs d'activités au 2^{ème} trimestre 2023

	Chiffre d'Affaires	Ventes	Coûts de production	Coûts d'approvisionnement	RN	Trésorerie	Effectifs
Industries agro-alimentaires	-33,4	-16,7	-33,4	-16,7	33,4	16,7	-33,3
Métallurgie	-25	-50	0	-75	25	25	-50
Autres industries	-61,5	-38,4	30	-33,3	27,3	-10	-53,8
Commerce de gros et détail	7,7	0	26,1	-9,1	27,3	54,5	0
Banques & Assurances	31	0	0	0	33,3	20	31,1
Transports, postes et auxiliaires de transport	-63,2	-33,4	-7,7	-50	16,7	0	-63,2
Services aux entreprises	-38,7	-36,4	-9,1	-50	-16,6	0	-28
Autres services	0	-50	-50	-66,7	33,3	50	-8,3

Tableau 4: Perception des faiblesses (en %) au 3^{ème} trimestre 2023

		PEU IMPORTANT		IMPORTANT		TRÈS	AU MOINS
		(a)	(*)	(b)	(*)	(*)	(*)
1	Insuffisance / perturbations de la distribution de l'énergie électrique	18,5	-9,1	30,1	-12,2	21,3	9,1
2	Concurrence déloyale	19,9	-2	24,2	-13,9	15,9	2
3	Difficultés liées à la réglementation des changes	20,5	-4,1	32,8	-6,6	10,8	4,2
4	Difficultés d'approvisionnement	21,9	-4,3	35,4	-1,5	5,8	4,3
5	Hausse des cours des matières premières	23,5	1,1	31,4	-6,9	5,8	-1,1
6	Difficultés d'accès aux financements	27,1	-6,2	19,4	-9,9	16,2	6,3
7	Insuffisance de la demande	27,3	-6,4	36,6	-11	17,3	6,3
8	Tracasseries administratives	27,5	-14,5	56,2	18,3	-3,8	14,5
9	Mauvaise qualité des télécommunications (téléphone, internet, ...)	27,9	-4,2	48,3	-2	6,2	4,2
10	Mauvaise qualité du réseau routier	30,2	12,1	40,5	-5,2	-6,9	-12,1
11	Retards de paiement (décomptes des marchés publics, crédits de TVA, délais clients)	35,5	-6,3	29,9	-3,7	10,1	6,4
12	Insécurité dans les Régions du NW & SW	36,5	2,6	33,7	-5,7	3	-2,7
13	Fiscalité (Impôts et douanes)	38,7	4,2	37,8	-4,6	0,4	-4,2
14	Relèvement des coûts de passage portuaire	41	0,6	42,2	-3,7	3,1	-0,6
15	Rareté de la matière première	41,3	9,4	28	-6	-3,3	-9,3
16	Poids de la dette de l'entreprise	45,8	2,8	36,1	-2,9	0,1	-2,8
17	Allongement des délais de passage portuaire	51,9	7,1	33,8	-4,7	-2,4	-7,1
18	Accroissement du prix du frêt	54,4	23,1	26,6	-11,9	-11,2	-23,1
19	Insuffisance des capacités	57,4	1,4	31,1	-1,7	0,3	-1,4
20	Extension du PECAE	59,7	18,7	19,4	-12,7	-6	-18,7
21	Changements climatiques	63,6	10	27,3	-6,6	-3,4	-10
22	Exigence du certificat de conformité sanitaire	68,8	5,8	18,8	-9,6	3,9	-5,7
23	Ressources Humaines	72	8,8	25,2	-3,4	-5,5	-8,9

Tableau 5: Perception des Forces (en %) au 3^{ème} trimestre 2023

Rang		PEU IMPORTANT		IMPORTANT		TRÈS	AU MOINS IMPORTANT	
		(a)	(*)	(b)	(*)	(*)	(c-a)	(*)
1	Appareil de production	41,3	1,3	38,8	2	-3,2	58,8	-1,2
2	Accessibilité / disponibilité des facteurs (matières premières, main d'œuvre...)	51,5	6	34,3	-9,3	3,2	48,4	-6,1
3	Hausse de la demande /opportunités de marchés	56	17,2	28	-15,8	-1,5	44	-17,3
4	Dispositions de la loi de Finance	64,9	-1,8	24,7	1	0,7	35	1,7
5	La Commande publique	71,2	13,6	16,9	-11,9	-1,7	28,8	-13,6
6	Mesures gouvernementales de soutien face à la Covid 19	74,3	-7,5	22,9	12,5	-4,9	25,8	7,6
7	Statut de Zone Economiquement Sinistrée des régions du SW, NW et EN	77,6	-2,1	17,9	8,4	-6,3	22,4	2,1
8	Accompagnement des pouvoirs publics	77,9	14,9	16,2	-8,5	-6,4	22,1	-14,9

TABLEAUX SECTORIELS
INDUSTRIE
Tableau 6 : Perception des Tendances de l'activité au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans les industries Agroalimentaires

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion au	
	(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
Chiffre d'Affaires	66,7	23,8	0	-21,4	33,3	-2,4	-33,4	-26,2
Ventes	50	0	16,7	-4,7	33,3	4,7	-16,7	4,7
Prix de vente sur le marché	41,7		50		8,3	8,3	-33,4	16,6
Niveau de production /de fréquentation/etc.	41,7	3,2	33,3	10,2	25	-13,5	-16,7	-16,7
Coûts de production	33,3	11,9	0	-35,7	66,7	23,8	33,4	11,9
Coûts d'approvisionnement	25	8,3	33,3	-16,7	41,7	8,4	16,7	0,1
Stocks de matières premières	50	7,1	25	-10,7	25	3,6	-25	-3,5
Stocks de produits finis	50	7,1	33,3	11,9	16,7	-19	-33,3	-26,1
Résultat Net	58,3	16,6	16,7	-16,6	25	0	-33,3	-16,6
Situation de Trésorerie	50	22,7	50	-4,5	0	-18,2	-50	-40,9
Endettement (CT)	10	-5,4	80	18,5	10	-13,1	0	-7,7
Endettement (MT & LT)	10	-31,7	90	48,3	0	-16,7	-10	15
Effectifs	8,3	-7,1	75	28,8	16,7	-21,8	8,4	-14,7

Tableau 7 : Perception des faiblesses au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans les industries Agroalimentaires

Rang		2T2022	1T2023	2T2023
1	Tracasseries administratives	84	79	100
2	Concurrence déloyale	72	85	92
3	Hausse des cours des matières premières	100	75	92
4	Coûts de passage portuaire	88	72	82
5	Energie électrique	89	92	82
6	Réglementation des changes	89	86	82
7	Insécurité dans les Régions du NW & SW	83	77	82
8	Demande Faible	69	75	75
9	Fiscalité (Impôts et douanes)	84	85	75
10	Qualité des télécommunications	79	77	75
11	Approvisionnement	88	80	67
12	Capacités Insuffisantes	42	15	64
13	Qualité du réseau routier	90	100	64
14	Exigence du certificat de conformité sanitaire	67	50	64
15	Retards de paiement	53	50	64

SERVICES
Tableau 8 : Perception des Tendances de l'activité au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans le Commerce

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion au	
	(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
Chiffre d'Affaires	26,9	-6,4	38,5	-0,4	34,6	6,8	7,7	13,2
Ventes	34,6	5,6	30,8	-4,7	34,6	-0,9	0	-6,5
Prix de vente sur le marché	8,7		56,5		34,8	18,7	26,1	35,8
Coûts d'approvisionnement	0	-11,5	45,5	10,9	54,5	0,7	54,5	12,2
Stocks de produits finis	31,6	2,4	42,1	-7,9	26,3	5,5	-5,3	3,1
Résultat Net	29,2	-6,1	41,7	6,4	29,2	-0,2	0	5,9
Situation de Trésorerie	52,4	23,8	42,9	-11,4	4,8	-12,3	-47,6	-36,1
Endettement (CT)	12,5	-12,5	62,5	5,4	25	7,1	12,5	19,6
Endettement (MT & LT)	7,1	-17,9	85,7	21,4	7,1	-3,6	0	14,3
Effectifs	4	1,1	84	-4,6	12	3,4	8	2,3

Tableau 9 : Perception des faiblesses au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans le Commerce

TABLEAU DE BORD

Rang		2T2022	1T2023	2T2023
1	Délais de recouvrement des créances	97	76	96
2	Approvisionnement	83	79	91
3	Qualité des télécommunications	77	62	88
4	Energie électrique	79	63	87
5	Tracasseries administratives	88	63	84
6	Hausse des cours des matières premières	90	80	82
7	Qualité du réseau routier	90	85	77
8	Fiscalité (Impôts et douanes)	86	66	77
9	Concurrence déloyale	91	82	77
10	Réglementation des changes	90	76	76
11	Insécurité dans les Régions du NW & SW	85	66	68
12	Demande Faible	85	68	65
13	Accès aux financements	71	70	63
14	Coûts de passage portuaire	80	67	61
15	Retards de paiement	66	62	60

Tableau 10 : Perception des Tendances de l'activité au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans les **Banques et assurances**

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion au
							au
	(a)				(c)		(c-a)
Chiffre d'Affaires	20,7	3,5	27,6	6,9	-10,4		-13,9
Résultat Net	24,1	16,1	20,7	-3,3	-12,8		-28,9
Situation de Trésorerie	27,3	-3,1	31,8	-3	6,1		9,2
Endettement (CT)	20	13,7	60	-2,5	-11,3	0	-25
Endettement (MT & LT)	23,1	16,8	61,5	-7,3	-9,6		-26,4
Effectifs	15,4	1,1	53,8	3,8	-4,9		-6

Tableau 11 : Perception des faiblesses au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans le **Banques et assurances**

Rang		2T2022	1T2023	2T2023
1	Energie électrique	52	48	79
2	Qualité des télécommunications	65	62	74
3	Rareté de la matière première	29	60	71
4	Réglementation des changes	61	73	70
5	Approvisionnement	31	36	69
6	Insécurité dans les Régions du NW & SW	81	83	65
7	Accès aux financements	44	31	65
8	Retards de paiement	43	64	63
9	Délais de recouvrement des créances	75	63	60
10	Qualité du réseau routier	53	56	60
11	Coûts de passage portuaire	36	36	58
12	Hausse des cours des matières premières	31	64	57
13	Fiscalité (Impôts et douanes)	63	52	57
14	Concurrence déloyale	52	67	56
15	Demande Faible	69	52	54

Tableau 12 : Perception des Tendances de l'activité 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans le Transport

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion au	
	(a)				(c)		(c-a)	
Chiffre d'Affaires	63,2	21,1	36,8	5,2	0	-26,3	-63,2	-47,4
Prix de vente sur le marché	7,7		92,3		0	-16,7	-7,7	-24,4
Résultat Net	63,2	25,7	36,8	5,5	0	-31,3	-63,2	-57
Situation de Trésorerie	68,8	43,8	31,3	-25	0	-18,8	-68,8	-62,6
Endettement (CT)	20	-16,4	60	-3,6	20	20	0	36,4
Endettement (MT & LT)	0	-40	66,7	26,7	33,3	13,3	33,3	53,3
Effectifs	5,3	-16,9	94,7	28	0	-11,1	-5,3	5,8

Tableau 13 : Perception des faiblesses au 3^{ème} trimestre 2023 (en %) dans le Transport

Rang		2T2022	1T2023	2T2023
1	Délais de recouvrement des créances	71	85	100
2	Qualité du réseau routier	80	71	91
3	Réglementation des changes	73	67	90
4	Concurrence déloyale	100	50	78
5	Demande Faible	59	88	72
6	Approvisionnement	78	60	67
7	Accès aux financements	63	77	62
8	Poids de la dette de l'entreprise	46	89	56
9	Exigence de dépôt préalable des prix	54	0	50
10	Energie électrique	79	75	50
11	Qualité des télécommunications	69	38	50
12	Coûts de passage portuaire	60	31	50
13	Tracasseries administratives	78	41	47
14	Retards de paiement	80	38	46
15	Capacités Insuffisantes	53	33	38



Salle de formation

Capacité	15 personnes
Prix membres	100 000 FCFA HT / 1 jour
	60 000 FCFA HT / 1déli-journée
Prix non membres	125 000 FCFA HT / 1 jour
	72 500 FCFA HT / 1déli-journée



Salle d'Incubation

Description	écran TV
Capacité	15 personnes
Prix membres	75 000 FCFA HT / 1 jour
Prix non membres	100 000 FCFA HT / 1 jour



Salle de conférence

Description	Video projecteur, micro de table, micro pupitre, micro FM, WiFi et écran de projection
Capacité	200 personnes
Prix membres	400 000 FCFA HT / 1 jour
	250 000 FCFA HT / 1déli-journée
Prix non membres	500 000 FCFA HT / 1 jour
	350 000 FCFA HT / 1déli-journée

ABONNEMENT POUR INSERTION 2024

(Tenant lieu de bon de commande)

Entreprise:

Donneur d'ordre: Fonction:

E-mail: Tél.: Portable:

Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME ≤ 3 MILLIARDS				
EMPLACEMENT	MONTANT TTC EN F.CFA			
	Pour 01 parution	Pour 02 parutions	Pour 03 parutions	Pour 04 parutions
2 ^{ème} de couverture	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
3 ^{ème} de couverture	800 000 ○	750 000 x 2 ○	700 000 x 3 ○	650 000 x 4 ○
4 ^{ème} de couverture	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
Double page intérieure	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
Pleine-page intérieure	450 000 ○	400 000 x 2 ○	350 000 x 3 ○	300 000 x 4 ○
Demi-page intérieure	250 000 ○	200 000 x 2 ○	170 000 x 3 ○	150 000 x 4 ○

GRANDES ENTREPRISES				
EMPLACEMENT	MONTANT TTC EN F.CFA			
	Pour 01 parution	Pour 02 parutions	Pour 03 parutions	Pour 04 parutions
2 ^{ème} de couverture	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
3 ^{ème} de couverture	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
4 ^{ème} de couverture	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
Double page intérieure	1 500 000 ○	1 300 000 x 2 ○	1 200 000 x 3 ○	1 100 000 x 4 ○
Pleine-page intérieure	600 000 ○	550 000 x 2 ○	450 000 x 3 ○	400 000 x 4 ○
Demi-page intérieure	350 000 ○	300 000 x 2 ○	250 000 x 3 ○	200 000 x 4 ○



Nous joignons à la présente fiche, le paiement d'un montant TTC de FCFA (en lettre)

Modalités de paiement: Chèque Espèces Virement à l'ordre du GICAM

Compte N°: 10001 06800 9589890 1001 - 48 BICEC - B.P. 1925 Douala

NB: Cette fiche est un bon de commande irrévocable, une fois signée par le souscripteur

Fait à le.....

**Signature et cachet précédés
de la mention "lu et approuvé"**



Groupement
des **Entreprises**
du **Cameroun**

*Stronger
Together*



www.legecam.cm

@legecam   